CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 1 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 1 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-35***

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Pilotage de la politique

Rapport préalable au débat d'orientation budgétaire sur la situation en matière de développement durable

Rapporteur : Isabelle LE MANIO,

EXPOSE

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, soumet désormais les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens, afin de favoriser une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Il est donc construit à partir d'une trame issue du cadre de référence national, et présente au regard des finalités du développement durable les documents suivants :

- Un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en oeuvre par la collectivité sur son territoire, ainsi que leurs modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation
- Un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, ainsi que leurs modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation

Les cinq finalités du développement durable définies par le décret sont les suivantes :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les générations et les territoires
- L'épanouissement de tous les êtres vivants
- Une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

Il convient de donner acte de la présentation de ce rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 255 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 05 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 1 ***(dans l'Ordre du Jour)***

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le Conseil Municipal délibère et Prend acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 2 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 2 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-36***

Pilotage mutualisé des politiques publiques - Finances

Budget principal et budgets annexes - Débat d'orientation budgétaire pour 2015.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2312-1), l'assemblée doit procéder à un débat sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et les caractéristiques de l'endettement de la commune dans les deux mois précédant le vote du budget de l'exercice.

A travers ce dispositif le législateur a entendu permettre aux élus mais aussi aux citoyens de mieux appréhender la situation financière de la collectivité, notamment en la replaçant dans une perspective de moyen terme, d'identifier les enjeux auxquels elle est confrontée et de débattre de ses orientations budgétaires.

C'est dans ce cadre qu'a été préparé le présent rapport accompagné du plan pluriannuel d'investissement couvrant la période 2015-2018. Le précédent budget primitif présentant des lacunes en termes de sincérité, les comparaisons d'évolution seront souvent faites sur la base des montants réalisés en 2014.

En 2015, le budget de la ville d'Angers devrait atteindre 267,8 M€, un montant en baisse de 5,8M€ par rapport à celui du budget primitif 2014 (273,6 M€).

Le contexte budgétaire de l'exercice 2015

Appelées à participer à la réduction des déficits publics, les collectivités locales seront soumises en 2015 à de fortes contraintes budgétaires avec au niveau national une baisse de la DGF de 11 milliards d'euros sur la période 2015-2017 et de 3,67 millions d'euros sur la seule année 2015.

Notre collectivité n'échappe pas à ce contexte, même si, compte tenu des caractéristiques de notre ville, la baisse de la DGF pourrait y être plus faible qu'ailleurs.

Les enseignements de l'audit financier du cabinet KPMG :

Un état des lieux des finances de notre commune a été dressé par le cabinet KPMG à l'occasion d'un audit financier mené à la fin du premier semestre. Il conduit à dresser deux constats principaux :

- *Angers qui était jusqu'à présent caractérisée par un niveau d'autofinancement net important a connu ces dernières années une détérioration rapide de ce dernier compte tenu d'une dynamique des dépenses de fonctionnement plus importante que celle des recettes, ajoutée à partir de 2010 à un recours important à l'emprunt qui a conduit à la détérioration rapide de l'autofinancement net.*
- *le niveau d'investissement des 10 dernières années a été nettement supérieur à la moyenne de la strate atteignant un niveau qui n'est aujourd'hui plus soutenable.*

Si la ville maintenait la trajectoire financière constatée sur la période 2008-2013 (niveau d'investissement élevé d'environ 70 M€ par an, hausse des dépenses courantes supérieure d'environ 2% à celle des recettes, baisse des dotations de l'Etat, maintien de la fiscalité locale), la ville dépasserait les seuils de prudence dès 2015 (avec une capacité de désendettement supérieure à 8 ans) et connaîtrait des difficultés d'équilibre budgétaire (capacité d'autofinancement nette négative) dès 2017.

Les préconisations du cabinet ont donc été de modifier la trajectoire financière de la ville pour mettre en adéquation capacité d'autofinancement et politique d'investissement.

Les enjeux des années à venir :

Les enjeux du budget primitif 2015 et des années suivantes sont donc:

- De veiller à préserver au mieux la capacité d'autofinancement de la collectivité, sans augmenter les impôts, tout en maîtrisant le recours à l'emprunt. Le tout, en conservant une politique d'investissement dynamique et volontariste et en garantissant l'accomplissement de missions de service public de qualité.
- De garantir la sincérité du budget 2015 : de nombreux postes de dépense ayant été sous évalués lors de la préparation du précédent budget primitif, il s'agira donc d'arrêter un budget de référence à partir duquel les prochains budgets pourront être comparés.

Le budget 2015 marque ces choix, même si un travail de longue haleine doit être mené.
A ce titre est actuellement menée une **relecture globale et systématique des politiques publiques de notre collectivité**. Elle consiste à s'interroger sur la pertinence des politiques publiques menées par la collectivité : questionnement sur leur finalité, leur efficacité, leur financement et leur évolution pour les mettre en adéquation avec les nouveaux enjeux, notamment budgétaires, mais aussi de service public, auxquels notre collectivité doit faire face.
Cette relecture permettra la diminution de nos dépenses.

Principales évolutions du budget 2015

Quelques traits marquants caractérisent ce budget 2015 :

- Une nouvelle approche : **un budget sincère** en termes de prévision de crédits qui facilite l'analyse et le débat démocratique
- **Un budget très contraint** (DGF, investissement, épargne) qui confirme les conclusions de l'audit financier de KPMG et qui engendre un autofinancement net en baisse préoccupante qui appelle toute notre vigilance
- **Un budget rigoureux** avec des dépenses de fonctionnement en hausse limitée à 1,9% contre 6,7% l'an passé et des dépenses d'investissement en baisse de 25% pour s'adapter aux ressources dont nous disposerons
- **Un budget volontariste** par la mise en oeuvre du programme municipal (plan d'urgence voirie, plan places, nouvelle patinoire, police municipale de nuit, végétalisation ...)
- **Un recours à l'emprunt divisé par deux par rapport à 2014**

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 2 *(dans l'Ordre du Jour)*

Balance générale

Le projet de budget primitif s'établirait pour l'exercice 2015 à 267,7 M€ de dépenses contre 273,6 au BP 2014, soit une baisse de 5,9 M€ par rapport au BP 2014 et de 7,3 M€ par rapport au réalisé 2014 (-2,6%).

Les recettes réelles s'élèveraient à 277,4 M€.

	BP 2014	Réalisé 2014	**BP 2015**	BP 2015/ Réalisé 2014
FONCTIONNEMENT				
Recettes	216,6	226,7	**226,1**	-0,3%
Dépenses	**198,7**	**204,5**	**208,5**	1.9%
AUTOFINANCEMENT				
Autofinancement brut	**17,8**	**22,2**	**17,6**	-20,8%
Annuité (capital + intérêts)	5,8	5,7	**7,9**	37,7%
Autofinancement net	**12,0**	**16,5**	**9,7**	-41,1%
INVESTISSEMENT				
Recettes	**69,0**	**76,5**	**51,3**	-32,9%
Dépenses	**69,0**	64,8	**51,3**	-20,8%
TOTAL				
Recettes Fct + Inv	**285,6**	**303,2**	**277,4**	-8,5%
Dépenses Fct + Inv	**273,6**	**275,0**	**267,7**	-2,7%

En millions d'€

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 2 *(dans l'Ordre du Jour)*

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement hors dette augmentent de 9,8 M€ par rapport au BP 2014. Cette hausse (+4,9%) peut interroger à première vue. Elle ne fait en réalité que traduire le souci de sincérité budgétaire qui a présidé à l'élaboration de ce budget et qui s'est traduit par l'inscription de l'ensemble des dépenses attendues au cours de l'année. Elle ne représente en fait qu'une **hausse de 1,9% par rapport au réalisé 2014.**

A titre d'exemple, le festival des Accroche-coeurs s'était vu doter au BP 2014 de 245 000€ mais 910 406€ supplémentaires avaient été accordés au cours de l'année par décisions modificatives

	BP 2014	Réalisé 2014	**BP 2015**	% BP 2015/ Réalisé 2014
Frais de personnel	110,6	111,3	113,6	2,0%
Frais de fonctionnement	48,7	51,1	51,3	0,3%
Subventions/ Participations	39,4	42,1	43,6	3,7%
Total	198,7	204,5	**208,5**	1,9%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT *en M€*

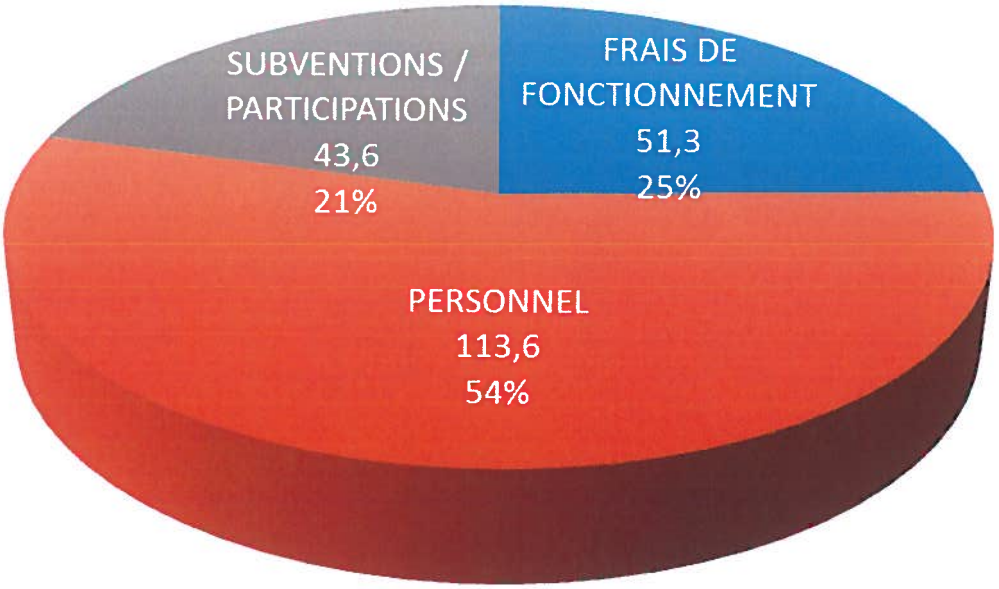

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 2 *(dans l'Ordre du Jour)*

Les frais de personnel :
Ils passent de 111,3 M€ réalisés sur l'exercice 2014 à 113,6 M€ dans le projet de BP 2015 (+2%).
L'évolution constatée concerne essentiellement des mesures réglementaires sur lesquelles les marges de manœuvre de la collectivité sont inexistantes : G.V.T. (+1,1 M€), réforme de la catégorie C (+0,8 M€), versements à la Caisse de retraite et de Prévoyance, etc..).
Les effectifs ont été stabilisés. Rappelons que les dépenses de personnel avaient augmenté de 7,6 M€ entre le BP 2013 et le BP 2014, soit +7,3%.

Les frais de fonctionnement :
Les frais de fonctionnement augmentent de BP à BP de 2,6 M€ (5,3%).
Comme pour les subventions, cette évolution est la conséquence de l'inscription, dès le BP, de l'intégralité des dépenses prévues au cours de l'année.
On peut ainsi mettre en perspective certaines hausses :

- Les crédits prévus pour l'électricité passent ainsi de 6,1 M€ à 6,7 M€ (+9,9 %),
- Les crédits destinés au chauffage urbain passent de 0,4 M€ à 1 M€ pour une consommation chiffrée à 0,9 M€ pour 2014,
- les taxes foncières, restées inscrites pour le même montant entre 2013 et 2014 (1,46 M€ au BP 2013 comme au BP 2014, affichent une hausse de 0,14 M€ soit + 9,6% d'augmentation pour s'approcher des prévisions de consommation de crédits,
- Le festival des Accroche-coeurs voit ses crédits prévus dès le BP comme vu plus haut.

Les subventions de fonctionnement/ participations:
Les subventions de fonctionnement se stabilisent à 43,6 M€, à comparer aux 39,4 M€ inscrits au BP 2014, ce qui représente une augmentation significative (+10,7%) essentiellement due à l'inscription dès le BP d'une subvention qui n'était auparavant intégralement inscrite qu'en cours d'année **(les sports de haut niveau pour 2,4 M€)**. De fait, si l'on compare le BP 2015 au réalisé 2014, la hausse est en fait de seulement 1,6 M€.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 2 *(dans l'Ordre du Jour)*

Recettes de fonctionnement

Compte tenu de l'engagement de la nouvelle équipe municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition, nos estimations sur la fiscalité sont construites sur la base d'une croissance de nos bases fiscales de 0,9% réglementaire + 1,1% physique. A partir de ces hypothèses, les recettes générées par la fiscalité ménages approcherait les 96,2 M€.
La perte de recette attendue sur la dotation globale de fonctionnement devrait être amortie par la hausse de la dotation de solidarité urbaine dont bénéficierait Angers qui appartient aux 250 premières communes de la dotation de solidarité urbaine cible.
Les autres recettes sont constituées des autres dotations et impôts, des recettes d'exploitation, des recettes exceptionnelles, des produits financiers, etc...). Elles affichent en apparence une baisse de 4,5 % entre le réalisé 2014 et le BP 2015. En réalité, une fois retranchés les produits liés à la vente de biens immobiliers, le niveau de ces diverses recettes reste équivalent à 2014 (-0,2%). De fait, les dotations d'Etat autres que la DGF sont stables à 13,6 M€, de même que les dotations versées par Angers Loire Métropole : l'attribution de compensation (22,4 M€) et la dotation de solidarité (6 M€).
Toutefois le FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) devrait continuer de croître en 2015 puisqu'au niveau national, l'enveloppe devrait augmenter de 37%. Pour la ville d'Angers, il est évalué à 1,9 M€ pour 2015.

	BP 2014	Réalisé 2014	**BP 2015**	BP 2015/ Réalisé 2014
Produit fiscal	94,2	94,4	96,2	1,8%
Dotations d'agglomération	28,4	28,4	28,4	0,0%
DGF / DSU / DNPéréquation	49,9	52,5	52,4	-0,1%
Divers	43,5	51,4	49,1	-4,5%
Total	216,0	226,7	**226,1**	-0,29%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT *en M€*

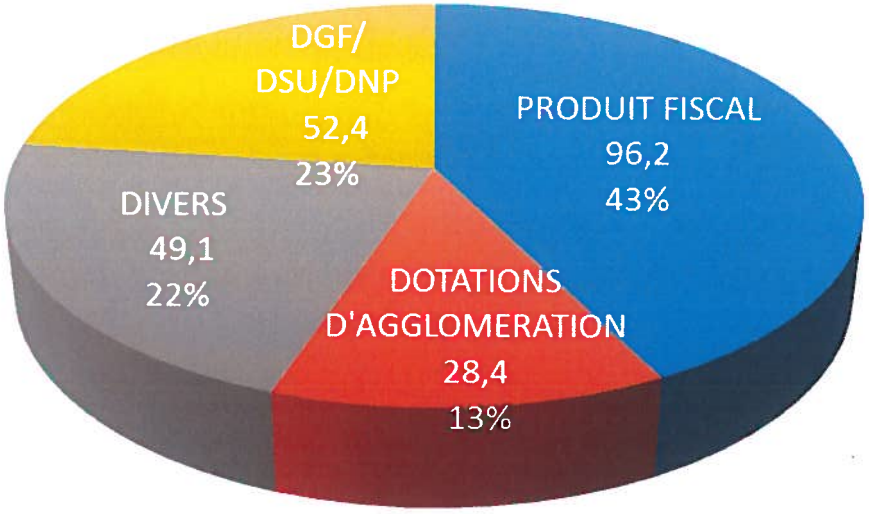

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 2 *(dans l'Ordre du Jour)*

Epargne

L'épargne de la collectivité s'apprécie en général avec 3 soldes de gestion successifs : l'autofinancement brut qui représente l'épargne de la section de fonctionnement avant le paiement des intérêts de la dette, l'épargne brute qui est le solde entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement et enfin l'autofinancement net (ou épargne disponible) qui correspond à l'autofinancement brut diminué des annuités de la dette (intérêt et capital).

La Ville d'Angers s'est longtemps caractérisée par un niveau d'épargne élevé qui lui a permis d'autofinancer ses investissements et de progressivement se désendetter jusqu'à atteindre une dette nulle en 2001. Depuis cette date, l'épargne s'est progressivement érodée avec une accélération depuis 2010.

Le tableau ci-dessous traduit cette évolution et la précise en neutralisant les produits exceptionnels :

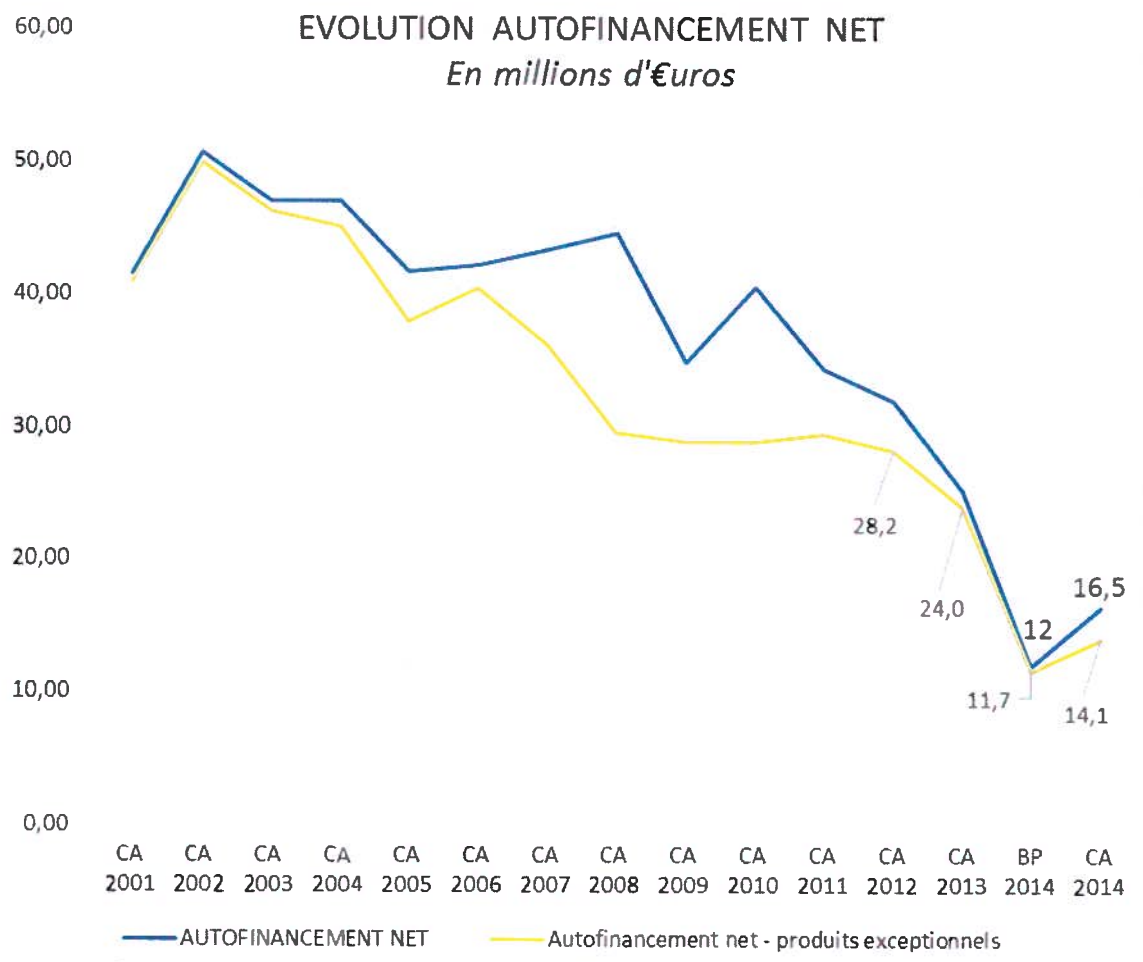

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 2 *(dans l'Ordre du Jour)*

A ce stade du DOB et en l'attente des notifications de l'Etat sur les dotations et la fiscalité, l'évolution de l'épargne de BP à BP se traduit par une chute de 2,3 M€ de l'autofinancement net qui s'établit à 9,7 M€. L'autofinancement brut est quant à lui préservé en ne diminuant que de 0,2 M€. C'est donc bien la dynamique de la dette qui réduit nos marges de manœuvre d'où l'indispensable maîtrise de nos dépenses d'investissement.

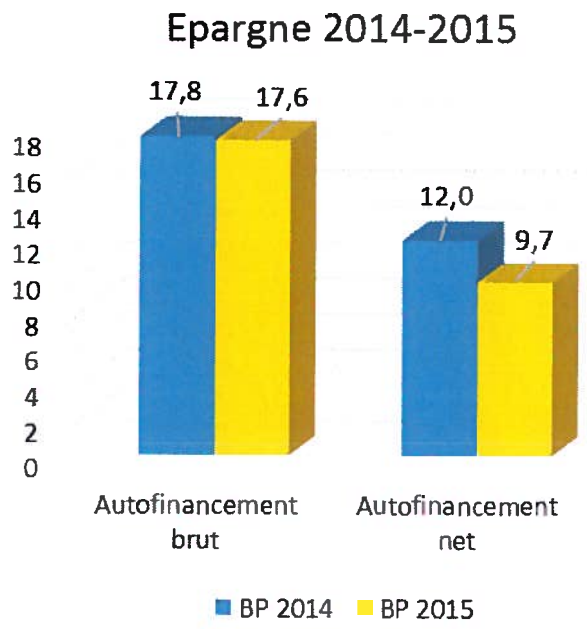

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 2 *(dans l'Ordre du Jour)*

Dépenses d'investissement

Rétrospective :

La Ville d'Angers a mené depuis 10 ans une politique d'investissement particulièrement soutenue qui l'a finalement conduite à devoir recourir de façon importante à l'emprunt en 2010 pour poursuivre cet effort. De 2008 à 2010, la Ville investissait 80 M€ par an. En 2013 et 2014, c'est le centre Aqua Vita avec une enveloppe de 38 M€ qui a maintenu ces montants à un niveau élevé.

Ce niveau d'investissement n'est aujourd'hui plus soutenable

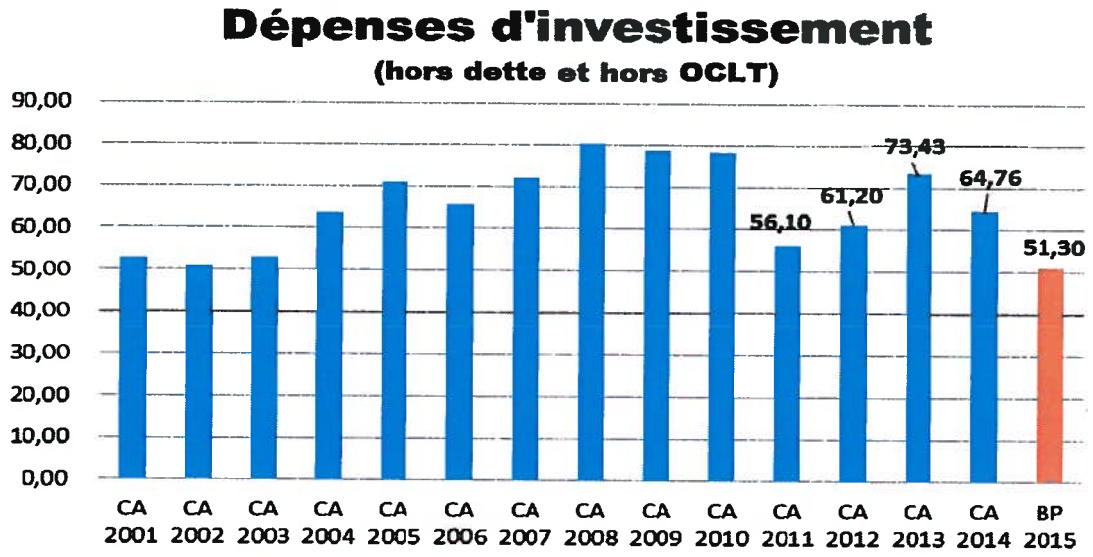

Programme d'investissement 2015 :

Le projet de budget pour 2015 prévoit des dépenses d'investissement hors dette de 51,3 M€. L'objectif pour le mandat est en effet de limiter l'investissement à une moyenne de 50 M€ par an afin de contenir la dette et par voie de conséquence de préserver l'épargne, dont le niveau est aujourd'hui insuffisant.

Pour une meilleure lisibilité du budget et des interventions des trois organismes Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et CCAS, une nomenclature commune des politiques publiques locales a été élaborée autour de 6 priorités. Son usage sera progressivement élargi.

Le programme d'investissement 2015 se répartit entre les priorités suivantes (en millions d'euros) :

Politique publique	Projet de BP
Aménagement et developpement du territoire	25,6
Education, culture, sport	9,2
Pilotage de l'administration et moyens	7,7
Cadre de vie - service proximité	5,4
Développement économique, emploi, rayonnement	1,9
Solidarités actives et sociales	1,5
Total	**51,3**

Sont mises en place pour la première fois des autorisations de programme sur certaines opérations d'investissement de la ville, l'objectif étant à terme de développer la gestion pluriannuelle des crédits.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 2 *(dans l'Ordre du Jour)*

Recettes d'investissement

Les produits de la section d'investissement se répartissent comme suit :

- FCTVA et taxe locale d'équipement .....6 M€
- Les subventions d'investissement .....15.3 M€
- Les emprunts nouveaux .....19 M€
- Le virement de la section de fonctionnement .....9.7 M€

Plan pluri-annuel d'investissement 2015-2018

Le PPI 2015-2018 a été établi sur la base des propositions des services et hors arbitrages, lesquels interviendront en cours d'année à l'issue de la démarche de relecture des politiques publiques.
Les enveloppes financières devront être ramenées dans ce cadre à 50 M€ au total.

Politique Publique/ Secteur	BP 2014	Projet de BP 2015	2016	2017	2018
Aménagement et développement du territoire	26 724 747	25 599 506	28 979 000	26 068 241	24 991 646
Déplacements	1 990 000	690 000	3 321 000	2 285 000	2 310 000
Urba. logement aménag. urbain	20 844 747	17 314 506	13 010 000	12 463 241	13 831 646
Voirie et espaces publics	3 890 000	7 595 000	12 648 000	11 320 000	8 850 000
Cadre de vie service proximité	5 421 050	5 370 500	7 159 150	6 868 150	6 309 150
Cycle de l'eau	960 000	900 000	990 000	990 000	990 000
Parcs, jardins et paysages	3 429 000	3 154 000	4 214 000	4 399 000	4 064 000
Prévention et sécurité	70 900	554 000	1 039 000	563 000	339 000
Propreté urbaine	825 150	658 500	788 650	788 650	788 650
Protection de l'environnement	136 000	104 000	127 500	127 500	127 500
Développement économique, emploi, rayonnement	3 225 000	1 950 000	1 647 000	1 647 000	8 247 000
Dév. économique et du tourisme	2 945 000	1 802 000	1 471 000	1 471 000	8 071 000
Rayonnement et coopérations	280 000	148 000	176 000	176 000	176 000
Education culture, sport	20 786 770	9 226 880	12 247 070	17 847 570	17 672 070
Actions culturelles patrimoine	1 884 000	1 910 000	1 560 000	1 545 000	1 545 000
Activités sportives et loisirs	14 818 040	3 698 180	6 424 570	11 690 070	12 214 570
Educ enfance famille formation	4 084 730	3 568 700	4 212 500	4 562 500	3 862 500
Politique de la jeunesse	-	50 000	50 000	50 000	50 000
Pilotage de l' administration et moyens	10 511 750	7 677 114	7 378 250	7 378 250	7 378 250
Pilotage mutualisé politiques	10 511 750	7 677 114	7 378 250	7 378 250	7 378 250
Solidarités actives & sociales	2 256 900	1 476 000	1 045 280	1 045 280	1 045 280
Citoyenneté & vie de quartiers	1 665 930	934 000	518 280	518 280	518 280
Partenaires politique sociale	362 970	365 000	365 000	365 000	365 000
Politique de la ville	154 000	78 000	78 000	78 000	78 000
Relations avec les citoyens	74 000	99 000	84 000	84 000	84 000
Total général	**68 926 217**	**51 300 000**	**58 455 750**	**60 854 491**	**65 643 396**

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 2 *(dans l'Ordre du Jour)*

Dette

- Encours de dette :

Après enregistrement des emprunts souscrits en 2014, soit 35,35 M€, l'encours de la dette du budget principal au 1er janvier 2015 s'élèvera à 84,16 M€, somme à laquelle doit être ajoutée la dette du budget annexe des Chaufferies urbaines pour 13,82 M€. **En 5 ans, l'encours global de dette de la Ville d'Angers est donc passé de 0 à près de 100 M€. Sans la décision d'annuler des emprunts qui a été prise par la nouvelle Municipalité dans le courant de l'année 2014, l'encours de la dette aurait été supérieur de 16,5 M€.**

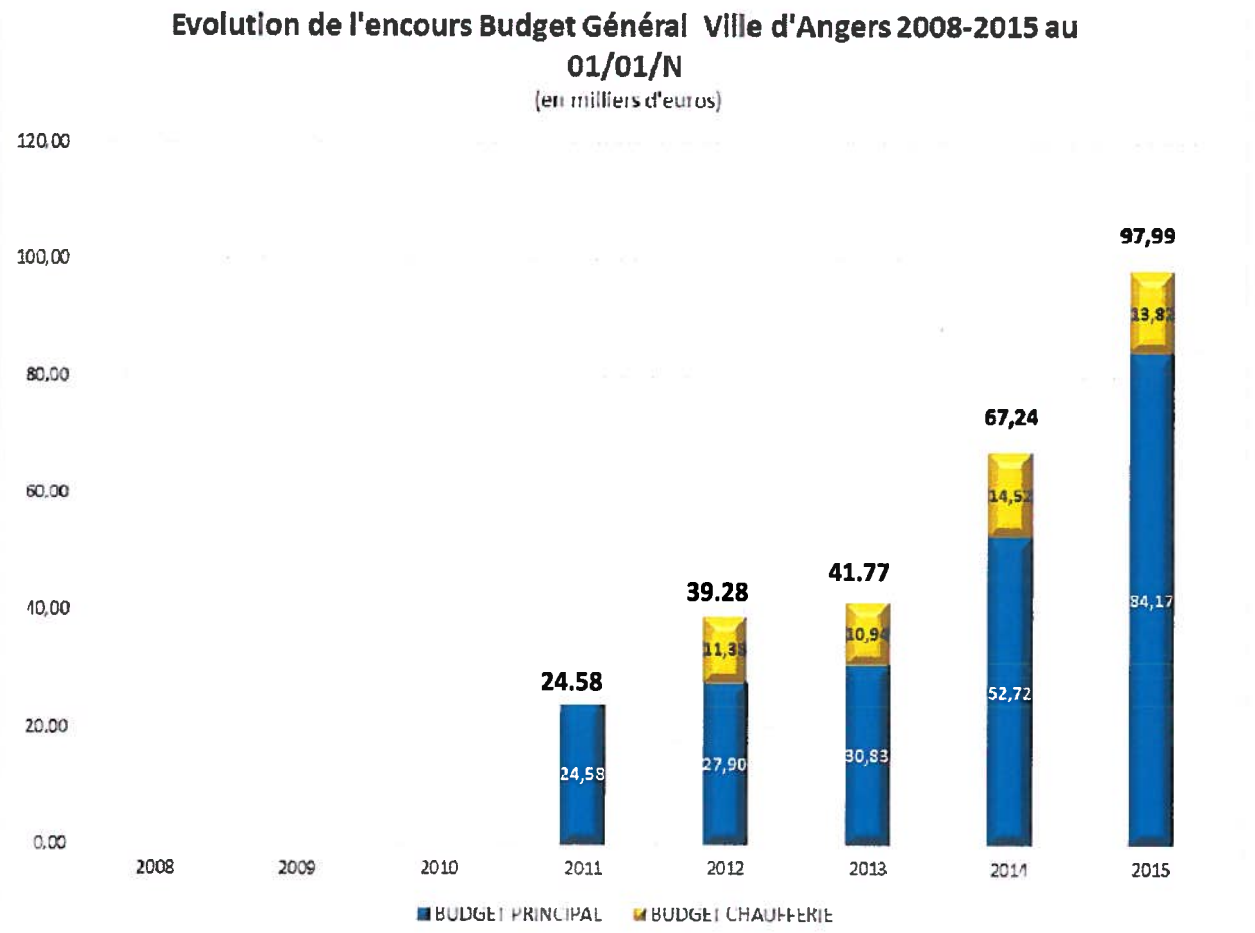

- Les prévisions pour 2015 :

Pour l'équilibre de la section d'investissement, les recettes d'emprunt ont été inscrites à près de 20 M€. Les restes à réaliser et les résultats budgétaires 2014 seront de nature à modifier ce montant lors du budget supplémentaire, l'enjeu étant bien de réduire ce montant.

Les annuités nouvelles ont été calculées sur la base d'un prêt de 20 M€ sur 15 ans au taux de 3,5% (mobilisé au 1er juillet avec une échéance semestrielle) soit une annuité supplémentaire de 0,9 M€ sur 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 2 *(dans l'Ordre du Jour)*

- Les caractéristiques de la dette de la Ville d'Angers :

A l'inverse de l'Agglomération, la dette de la Ville d'Angers est sécurisée avec des prêts en taux fixe et en taux variable essentiellement.

Nature de dette + n° de contrat	Organisme prêteur	Date de signature	Date 1ère échéance	Nominal	Capital restant dû au 01/01/2015	Type de taux d'intérêt	Index	Date sortie taux fixe	Taux initial	Taux en vigueur au 04/02/15	Durée	Périodicité
EMPRUNTS EN TAUX FIXE				**40 000 000,00**	**36 083 333,39**							
2 / MON269746EUR	CFFL/DEXIA	12/05/2010	01/12/2010	5 000 000,00	3 583 333,39	Fixe			3,29	3,29	15 ans	Trimestrielle
5 / C07364	CREDIT AGRICOLE CA - CIB	14/09/2012	19/12/2012	5 000 000,00	4 250 000,00	Fixe			4,72	4,72	15 ans	Trimestrielle
6 / 8336868	CAISSE D'EPARGNE	19/03/2013	25/06/2013	15 000 000,00	13 250 000,00	Fixe			3,80	3,80	15 ans	Trimestrielle
11 / 6970386	SOCIETE GENERALE	04/12/2014	08/03/2015	15 000 000,00	15 000 000,00	Fixe			2,15	2,15	20 ans	Trimestrielle
EMPRUNT ASSORTI D'UNE LIGNE DE TRESORERIE				**10 000 000,00**	**6 999 999,94**							
1 / LT100215 C06182	CREDIT AGRICOLE CA - CIB	31/05/2010	01/09/2010	10 000 000,00	6 999 999,94	Fixe			3,29	3,29	15 ans	Trimestrielle
EMPRUNTS A TAUX REVISABLE/ VARIABLE				**45 354 906,00**	**41 084 949,77**							
4 / LT110090 C06681	CREDIT AGRICOLE CA - CIB	20/04/2011	17/09/2012	5 000 000,00	4 000 000,01	Révisabe	EURIBOR12M+0,7%		1,42	0,97	15 ans	Annuelle
9 / 5030752	CDC	24/12/2013	01/04/2014	25 354 906,00	24 751 616,44	Variable	INF FR XT +1,19%		1,99	1,49	25 ans	Trimestrielle
10 / 14139380	CREDIT COOPERATIF	08/12/2014	01/04/2015	5 000 000,00	5 000 000,00	Fixe/ Révisable	FIXE 1,60% /7 ans puis EURIBOR3M +1,20% /8 ans	2022	1,60	1,60	15 ans	Trimestrielle
3 / 85100251	CAISSE D'EPARGNE	20/05/2010	25/07/2011	10 000 000,00	7 333 333,32	Fixe/ Révisable /Variable	FIXE 2,66% /5 ans puis taux révisable +0,37% ou variable +0,95% /10 ans	2016	2,66	2,66	15 ans	Annuelle
TOTAL GENERAL				**95 354 906,00**	**84 168 283,10**							

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 2 *(dans l'Ordre du Jour)*

Budget annexe Chaufferies urbaines

Le budget annexe Chaufferies urbaines s'établirait à 3 630 k€ en dépenses et en recettes.
Les principaux travaux d'investissement attendus sur 2015 concernent les travaux de rénovation du raccordement d'Anjou Village (1 570 k€), la remise à neuf du départ du réseau de la chaufferie de la Roseraie et le paiement du passage en basse pression du réseau Roseraie (travaux effectués en 2014).

Mouvements réels en k€	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	717	1 383
Investissement	2 913	2 247
Total	3 630	3 630

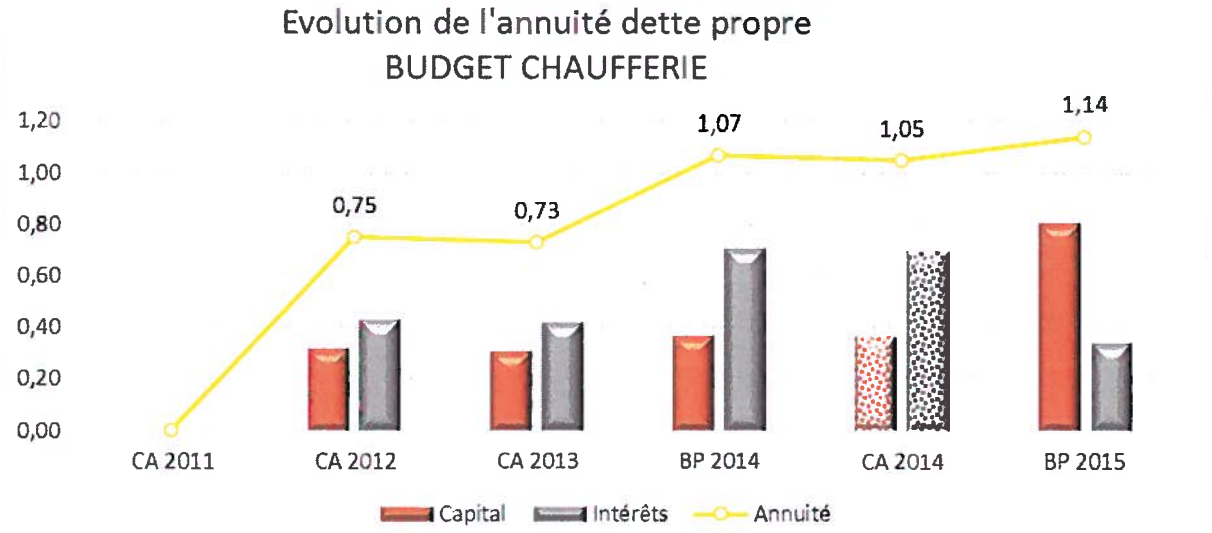

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE VILLE D'ANGERS BUDGET CHAUFFERIE

Nature de dette + n° de contrat	Organisme prêteur	Date de signature	Date 1ière échéance	Nominal	Capital restant dû au 01/01/2015	Type de taux d'intérêt	Index	Date sortie taux fixe	Taux initial	Taux en vigueur au	Durée	Périodicité
EMRPUNTS EN TAUX FIXE				4 000 000,00	3 799 045,18							
90003/1237029	CDC	05/12/2012	01/01/2014	4 000 000,00	3 799 045,18	Fixe			3,92	3,92	15 ans	Annuelle
EMPRUNT A TAUX REVISABLE/				11 385 863,00	10 023 222,05							
90000 / 1197609	CDC	30/06/2011	01/07/2012	8 125 330,00	7 150 391,19	Variable	LIVRET A + 0,60%		2,60	1,60	20 ans	Annuelle
90001/1197608	CDC	28/06/2011	01/08/2012	3 260 533,00	2 872 830,86	Variable	INF FR XT +1,09%		2,79	1,39	20 ans	Annuelle
TOTAL GENERAL				15 385 863,00	13 822 267,23							

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 2 *(dans l'Ordre du Jour)*

Budget annexe Boucle optique angevine

Après avoir concentré ses efforts ces dernières années sur le raccordement de différents services de la Ville, le budget annexe devrait en 2015 être davantage consacré à la rénovation des infrastructures du réseau.

Mouvements réels en k€	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	62	208
Investissement	146	0
Total	208	208

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la Commission finances,
Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015

DELIBERE

Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal délibère et Prend acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 3 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 3 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2015-37***

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Participation Citoyenne -Validation de la liste des membres du Conseil de Quartier de Justices / Madeleine / St-Léonard

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Selon les modalités de mise en place des nouveaux conseils de quartier validées par le Conseil Municipal d'Angers réuni en séance le 24 novembre 2014 dans la délibération DEL-2014-645,

Selon les résultats du tirage au sort sur les listes électorales réalisé sous contrôle d'huissier le 26 novembre 214 et au vu des réponses des personnes tirées au sort,

Selon les résultats du tirage au sort parmi les candidatures spontanées réalisé sous contrôle d'huissier le 28 janvier 2015,

La liste des membres du conseil de quartier de Justices / madeleine / St-Léonard est la suivante :

Collège habitants tirés au sort sur les listes électorales ;
Madame Liliane RETAILLEAU
Madame Hélène CANALE
Madame Marie-Madeleine HAFFNER-THOMAS
Madame Nathalie LEPAGE
Madame Prescillia FLEURY
Monsieur Philippe BERTHOMIER
Monsieur Thierry BOCQUEL
Monsieur Jean-François BERNARD
Monsieur Jean-Luc ROTUREAU
Monsieur Frédéric GARNIER

Collège habitants tirés au sort parmi les candidatures spontanées ;
Madame Nathalie LUCOT
Madame Marie-Christine AOUIDAD
Madame Elisabeth BESNIER
Madame Katia GARREAU
Madame Géraldine BERTRAND
Monsieur Gilles RAGOT
Monsieur Jérôme PICHON
Monsieur Nicolas BOUILLON
Monsieur Etienne RABIN
Monsieur Ahmed BOUN-CHEICKH

Collège Acteurs de quartier :
Les 3 Mats, maison de quartier, membre de droit
Association des commerçants de la Madeleine, association
Collectif Mortiers, association
Monsieur Geoffroy PERDREAU, profession libérale
Comité Pétanque, association
Etoile d'Or St-Léonard, association
Monsieur Anselme DE BULOIS, profession libérale
Madame Nicole L'HENORET, profession libérale
Monsieur Pierre LEROY, profession libérale
ADPT-Element'erres, association

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 3 *(dans l'Ordre du Jour)*

La liste complémentaire destinée à pourvoir au remplacement des membres démissionnaires en cours de mandat est déterminée ainsi :

Collège habitants tirés au sort sur les listes électorales ;
Femmes :
1- Madame Anne DEVENNE
Hommes :
1- Monsieur Gérard GERMAIN
2- Monsieur Patrick BOUFFLET
3- Monsieur Lucien POIROT
4- Monsieur Régis RIEUX
5- Monsieur Jean-François BOUCHER

Collège habitants tirés au sort parmi les candidatures spontanées ;
Femmes :
1- Madame Pauline GAUTIER
2- Madame Samantha SOUCHET
3- Madame Maryvonne BOURGETEAU
4- Madame Véronique BERNAR
5- Madame Hélène JAMET
Hommes :
1- Monsieur Nicolas DAVID
2- Monsieur Patrick MARSAUCHE
3- (Monsieur Gérard GERMAIN
4- Monsieur Mohammed SMIHI
5- Monsieur Dominick ROBIN-MOULAN

Collège Acteurs de quartier :
1- Madame Renée LAURENT, profession libérale
2- Monsieur Paul-Roger NIKIEMA, profession libérale
3- ADH, association

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 février 2015

DELIBERE

Valide la liste des membres ainsi que la liste complémentaire pour le conseil de quartier de Justices / Madeleine / St-Léonard.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 4 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 4 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-38***

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Participation Citoyenne - Validation de la liste des membres du Conseil de Quartier de la Roseraie

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Selon les modalités de mise en place des nouveaux conseils de quartier validées par le Conseil Municipal d'Angers réuni en séance le 24 novembre 2014 dans la délibération DEL-2014-645,

Selon les résultats du tirage au sort sur les listes électorales réalisé sous contrôle d'huissier le 26 novembre 214 et au vu des réponses des personnes tirées au sort,

Selon les résultats du tirage au sort parmi les candidatures spontanées réalisé sous contrôle d'huissier le 28 janvier 2015,

La liste des membres du conseil de quartier de la Roseraie est la suivante :

Collège habitants tirés au sort sur les listes électorales ;
Madame Martine DOUGE
Madame Lydie MORIN
Madame Marie-Renée BOUMIER
Madame Chantal COUSIN
Monsieur Alexis DEBIARD
Monsieur Daniel BADIE-LEVET
Monsieur Sylvain MANGANO
Monsieur Erick TERCINIER
Monsieur Pascal GITAW

Collège habitants tirés au sort parmi les candidatures spontanées ;
Madame Odile GUIBERT
Madame Annie FOUGERI
Madame Corinne NIKIPARACHVILI
Madame Agnès PAUGAM
Madame Annie CHEVALLIER
Monsieur Moussa Edgar TODJINOU
Monsieur Nahim AHAN-NACH
Monsieur Francis HOULET
Monsieur Frédéric JOUET
Monsieur Cédric BIAS

Collège Acteurs de quartier :
Centre Jean Vilar, maison de quartier, membre de droit
Habanera, association
Association des Tunisiens de Maine et Loire
Club angevin de scrabble, association
A l'école des Anciens sous l'arbre à palabre, association
Crépuscule, association
Karaté Timing Evolution, association
Association Culturelle Musulmane de la Roseraie, association
A2 Habitat Jeunes - FJT Mistral, association
Monsieur Mohamed BENHADDOU, commerçant

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 4 *(dans l'Ordre du Jour)*

La liste complémentaire destinée à pourvoir au remplacement des membres démissionnaires en cours de mandat est déterminée ainsi :

Collège habitants tirés au sort sur les listes électorales ;
Femmes : néant
Hommes :
1- Monsieur Michel ROCHAIS

Collège habitants tirés au sort parmi les candidatures spontanées ;
Femmes :
1- Madame Sophie NAVEREAU
2- Madame Madeleine GISLARD
3- Madame Nadine LABBE
4- Madame Claire BRAULT
5- Madame Marie-Christine LARDY

Hommes :
1- Monsieur Laurent NAGASSOU
2- Monsieur Mustapha ACHBANI
3- Monsieur Claude CHARBONNIER
4- Monsieur Michel TRIBOUART
5- Monsieur Jacques BRICAULT

Collège Acteurs de quartier :
Néant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 février 2015

DELIBERE

Valide la liste des membres ainsi que la liste complémentaire pour le conseil de quartier de la Roseraie.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC Leblanc

MAIRIE D'ANGERS
REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 5 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 5 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-39***

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Participation Citoyenne - Validation de la liste des membres du Conseil de Quartier de St-Serge / Ney / Chalouere

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Selon les modalités de mise en place des nouveaux conseils de quartier validées par le Conseil Municipal d'Angers réuni en séance le 24 novembre 2014 dans la délibération DEL-2014-645,

Selon les résultats du tirage au sort sur les listes électorales réalisé sous contrôle d'huissier le 26 novembre 214 et au vu des réponses des personnes tirées au sort,

Selon les résultats du tirage au sort parmi les candidatures spontanées réalisé sous contrôle d'huissier le 28 janvier 2015,

La liste des membres du conseil de quartier de St-Serge / Ney / Chalouere est la suivante :

Collège habitants tirés au sort sur les listes électorales ;
Madame Isabelle BOELLE
Madame Elisabeth BONTOUX-CARRE
Madame Elisabeth NORMAND
Madame Nicole DUPONT
Madame Florence GUITER
Monsieur Didier CAURETTE
Monsieur Julien MARTINET
Monsieur Beli Tom NEBIE
Monsieur Pierre ROMEU
Monsieur Jean-Claude MONGREDIEN

Collège habitants tirés au sort parmi les candidatures spontanées ;
Madame Christine FUZEL
Madame Marie BIEBER
Madame Katia GASTINEAU
Madame Bernadette MALLON
Madame Maryline LE JOLIFF
Monsieur Yannick TANQUERAY
Monsieur Alain DESGROUAS
Monsieur Pierre MELLET
Monsieur Thomas LEMIERE
Monsieur Patrick BASLE

Collège Acteurs de quartier :
Le Quart'Ney, maison de quartier, membre de droit
Confiserie POISSON, commerçant
Call Santé SARL, commerçant
Arc en Ciel, association
Amis de l'Abbatiale St-Serge, association
Africa Bénin Culture, association
Madame Marie MOCQUAIS, profession libérale
Centre Père Michel, association

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 5 *(dans l'Ordre du Jour)*

La liste complémentaire destinée à pourvoir au remplacement des membres démissionnaires en cours de mandat est déterminée ainsi :

Collège habitants tirés au sort sur les listes électorales ;
Femmes : néant
Hommes : néant

Collège habitants tirés au sort parmi les candidatures spontanées ;
Femmes :
1- Madame Chantal VER EECHEN
2- Madame Magali PROVENSAL
3- Madame Nhung NGUYEN-DEROCHE
4- Madame Marie-France PAYET
5- Madame Jacqueline AUBINIERE

Hommes :
1- Monsieur Dominique BRUNEAU
2- Monsieur Marc DE SCHRYVER
3- Monsieur Charles FOUIN
4- Monsieur Jérémy GIRAULT
5- Monsieur Dominique FOURNIER

Collège Acteurs de quartier :
Néant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 février 2015

DELIBERE

Valide la liste des membres ainsi que la liste complémentaire pour le conseil de quartier de St-Serge / Ney / Chalouere.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 6 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 6 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-40***

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Participation Citoyenne - Validation de la liste des membres du Conseil de Quartier du Centre-Ville

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Selon les modalités de mise en place des nouveaux conseils de quartier validées par le Conseil Municipal d'Angers réuni en séance le 24 novembre 2014 dans la délibération DEL-2014-645,

Selon les résultats du tirage au sort sur les listes électorales réalisé sous contrôle d'huissier le 26 novembre 214 et au vu des réponses des personnes tirées au sort,

Selon les résultats du tirage au sort parmi les candidatures spontanées réalisé sous contrôle d'huissier le 28 janvier 2015,

La liste des membres du conseil de quartier du Centre-Ville est la suivante :

Collège habitants tirés au sort sur les listes électorales ;
Madame Aline MARQUIS
Madame Jacqueline PINERI
Madame Bénédicte JACQUET DE HEURTEMONT
Madame Hélène CADRAN
Madame Chantal GEOFFROY
Monsieur Pascal MASSE
Monsieur Yvan PELHATE
Monsieur Laurent DORNON
Monsieur Jean-Philippe PARILLAUD
Monsieur Alain DOUGNAC

Collège habitants tirés au sort parmi les candidatures spontanées ;
Madame Sylviane MARIE
Madame Anne-Marie LAJOUANIE
Madame Aurélie BEGUIN
Madame Aïcha DABATI
Madame Cécile BASTIDE
Monsieur Luc ENU
Monsieur Emmanuel NUNES
Monsieur Gilles BOULAY
Monsieur Thierry FOREST
Monsieur Eric STIEVEMARD

Collège Acteurs de quartier :
Association Angers Centre, maison de quartier, membre de droit
Comité départemental des secouristes Croix-Blanche, association
Madame Sophie HUCHON, profession libérale
SARL QUAI 49, commerçant
Madame Cécile BRIGAND, profession libérale
Monsieur Michel GOURICHON, profession libérale
ANGECOLO, association
ASCAVIE, association

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 6 *(dans l'Ordre du Jour)*

Association Angevine des Artistes, association
Monsieur Guillaume NORMAND, profession libérale

La liste complémentaire destinée à pourvoir au remplacement des membres démissionnaires en cours de mandat est déterminée ainsi :

Collège habitants tirés au sort sur les listes électorales ;
Femmes :
1- Madame Annie BERTIN
2- Madame Cristiana OGHINA-PAVIE
3- Madame Cécile DREVET
4- Madame Ginette MALOYER
5- Madame Thérèse CASAL-COLSON

Hommes :
1- Monsieur Dominique LELIEVRE
2- Monsieur Romain CAILLAUD
3- Monsieur Jacky LE PINSEC
4- Monsieur Albin WAGENER
5- Monsieur Laurent METAYER

Collège habitants tirés au sort parmi les candidatures spontanées ;
Femmes :
1- Madame Yvette MELLOT
2- Madame Maryvonne FREOUR
3- Madame Monika PASQUINI
4- Madame Dominique ANDRE
5- Madame Renée CONRAIRIE

Hommes :
1- Monsieur Loïc BOURGEAIS
2- Monsieur Eric CHABOD
3- Monsieur Christian BROUTIN
4- Monsieur Claude DROMARD
5- Monsieur André RIFAULT

Collège Acteurs de quartier :
1- Monsieur Mathieu SALE, profession libérale
2- Cabinet SALIN, commerçant
3- La Petite Marchande, commerçant
4- Monsieur Benoit DELTOMBE, profession libérale
5- Monsieur Jean-Luc CLAIROUIN, profession libérale
6- MOVIN 49, association
7- Association Jeanne d'Arc – Montaigne, association
8- Association des commerçants de la place du Lycée, association
9- Monsieur Hervé DORIER, profession libérale
10- Madame Sachiko MORITA, profession libérale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 6 *(dans l'Ordre du Jour)*

DELIBERE

Valide la liste des membres ainsi que la liste complémentaire pour le conseil de quartier du Centre-Ville.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

C Leblanc

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 7 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 7 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-41***

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Participation Citoyenne - Validation de la liste des membres du Conseil de Quartier du Lac de Maine

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Selon les modalités de mise en place des nouveaux conseils de quartier validées par le Conseil Municipal d'Angers réuni en séance le 24 novembre 2014 dans la délibération DEL-2014-645,

Selon les résultats du tirage au sort sur les listes électorales réalisé sous contrôle d'huissier le 26 novembre 214 et au vu des réponses des personnes tirées au sort,

Selon les résultats du tirage au sort parmi les candidatures spontanées réalisé sous contrôle d'huissier le 28 janvier 2015,

La liste des membres du conseil de quartier du Lac de Maine est la suivante :

Collège habitants tirés au sort sur les listes électorales ;
Madame Mireille BARBAUD
Madame Catherine GUERIN
Madame Julie GAYET
Madame Josiane RABEAU
Madame Maryse NEUVILLE
Monsieur Fabrice TOUSSAINT
Monsieur Patrick SENG
Monsieur Charles-Antoine BICHET
Monsieur Patrick BOUCHE
Monsieur Bernard GIRARD

Collège habitants tirés au sort parmi les candidatures spontanées ;
Madame Thérèse GODIN
Madame Rachel DESROUSSEAUX
Madame Geneviève PANIER
Madame Tiana RADISON
Madame Elysabeth JAMIN
Monsieur Marc FRAISSENET
Monsieur Eric VERNEAU
Monsieur Patrick TUDOUX
Monsieur Benoit BERGER
Monsieur Hervé LAMBERT

Collège Acteurs de quartier :
Interassociation du Lac de Maine, maison de quartier, membre de droit
Les Enfants du Paradis, association
ISSUE, association
Magasin AUBERT, commerçant
Les Jardiniers de la Chouanière, association
Confédération Syndicale des Familles, association
Yves Rocher, commerçant
Libres Jardins du Lac, association
Fonds de Participation des habitants du Lac de Maine, association

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 7 *(dans l'Ordre du Jour)*

La liste complémentaire destinée à pourvoir au remplacement des membres démissionnaires en cours de mandat est déterminée ainsi :

Collège habitants tirés au sort sur les listes électorales ;
Femmes :
1- Madame Myriam BAIN
2- Madame Aminata DIAKITE
Hommes :
1- Monsieur Laurent VIEU
2- Monsieur Hervé ZUCCHINI
3- Monsieur Gilles BRIAND
4- Monsieur Patrice DOINEAU
5- Monsieur Frédéric JEAN

Collège habitants tirés au sort parmi les candidatures spontanées ;
Femmes :
1- Madame Sophie ANJARD
2- Madame Nedjma BOUTLELIS
3- Madame Touraya MOUHIB
4- Madame Colette MARTIN
5- Madame Anne SOURICE
Hommes :
1- Monsieur Marc BARDINAL
2- Monsieur Michel CLAUDE
3- Monsieur Jean-Louis FOURRIER
4- Monsieur Daniel DECAMPS
5- Monsieur Gérard LEBLONDEL

Collège Acteurs de quartier :
Néant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 février 2015

DELIBERE

Valide la liste des membres ainsi que la liste complémentaire pour le conseil de quartier du Lac de Maine.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC Le Blanc

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 8 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 8 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-42***

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Participation Citoyenne - Validation de la liste des membres du Conseil de Quartier de Deux-Croix / Banchais.

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Selon les modalités de mise en place des nouveaux conseils de quartier validées par le Conseil Municipal d'Angers réuni en séance le 24 novembre 2014 dans la délibération DEL-2014-645,

Selon les résultats du tirage au sort sur les listes électorales réalisé sous contrôle d'huissier le 26 novembre 214 et au vu des réponses des personnes tirées au sort,

Selon les résultats du tirage au sort parmi les candidatures spontanées réalisé sous contrôle d'huissier le 28 janvier 2015,

La liste des membres du conseil de quartier de Deux-Croix / Banchais est la suivante :

Collège habitants tirés au sort sur les listes électorales ;
Madame Christine DEFOIS
Madame Geneviève MEREL
Madame Catherine BOURDON
Madame Marylène SICOT
Madame Stéphanie BOUVIER
Monsieur Roger OURY
Monsieur Jean PRESSELIN
Monsieur Vincent HERVIEU
Monsieur Mehdi DAHMAN
Monsieur Jacques BEGNON

Collège habitants tirés au sort parmi les candidatures spontanées ;
Madame Anne-Marie FOUCHER
Madame Sylvie DEVY
Madame Nicole ARFFAA
Madame Corinne AMOROS-BROWN
Madame Odile MANIERE
Monsieur Jonathan DEBLED
Monsieur Alexis KAHN
Monsieur Pascal LEVESQUE
Monsieur Jacques RONDEAU
Monsieur Alain GROLLEAU

Collège Acteurs de quartier :
Centre Marcelle MENET, maison de quartier, membre de droit
Maison de quartier des Banchais, maison de quartier membre de droit
Pharmacie Pasteur, commerçant
ART BORD & SENS, association
SARL GOUIN Décoration, commerçant

La liste complémentaire destinée à pourvoir au remplacement des membres démissionnaires en cours de mandat est déterminée ainsi :

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 8 *(dans l'Ordre du Jour)*

Collège habitants tirés au sort sur les listes électorales ;
Femmes : néant
Hommes : néant

Collège habitants tirés au sort parmi les candidatures spontanées ;
Femmes :

1- Madame Djeneba DABO
2- Madame Liliane DOHIN-COLAISSEAU
3- Madame Anne JARRY
4- Madame Annette BRUYERE
5- Madame Anne BOUCHEZ

Hommes :

1- Monsieur Gérard HOCHARD
2- Monsieur Cyrille MENARD
3- Monsieur Laurent RIBOT
4- Monsieur Pol CORVEZ
5- Monsieur Guiseppe BERNINI

Collège Acteurs de quartier :
Néant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 février 2015

DELIBERE

Valide la liste des membres ainsi que la liste complémentaire pour le conseil de quartier de Deux-Croix / Banchais.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 9 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 9 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-43***

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Participation Citoyenne - Validation de la liste des membres du Conseil de Quartier des Hauts-de-Saint-Aubin

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Selon les modalités de mise en place des nouveaux conseils de quartier validées par le Conseil Municipal d'Angers réuni en séance le 24 novembre 2014 dans la délibération DEL-2014-645,

Selon les résultats du tirage au sort sur les listes électorales réalisé sous contrôle d'huissier le 26 novembre 214 et au vu des réponses des personnes tirées au sort,

Selon les résultats du tirage au sort parmi les candidatures spontanées réalisé sous contrôle d'huissier le 28 janvier 2015,

La liste des membres du conseil de quartier des hauts de Saint-Aubin est la suivante :

Collège habitants tirés au sort sur les listes électorales ;
Madame Martine RUEL
Madame Lucie THECUA
Madame Dominique JURET
Madame Annick BERTRAND
Madame Marie-France RENARD
Monsieur Jean-Philippe RINEAU
Monsieur Philippe CHAMBON
Monsieur Henri VINCENT
Monsieur Ludovic DEBROISE
Monsieur Frédéric CHARBONNIER

Collège habitants tirés au sort parmi les candidatures spontanées ;
Madame Sylvie ROULET
Madame Cécile CHILIOVITZ
Madame Sylvie SAINT-MACAIRE
Madame Bénédicte BRETIN
Madame Claire DUQUE DUTRA
Monsieur Fouad FREDJ
Monsieur Michel RAY
Monsieur Sébastien CAMUS
Monsieur Gérard SALLE
Monsieur Romain LAVEAU

Collège Acteurs de quartier :
MQ des Hauts-de-Saint-Aubin, maison de quartier, membre de droit
Demebaaga Nyuman, association
Madame Marie-Françoise SERVE-LESCURE, profession libérale
Association Culturelle Anjou-Liban, association

La liste complémentaire destinée à pourvoir au remplacement des membres démissionnaires en cours de mandat est déterminée ainsi :

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 9 *(dans l'Ordre du Jour)*

Collège habitants tirés au sort sur les listes électorales ;
Femmes :
1- Madame Laurence GARNIER
2- Madame Céline BRATEAU
Hommes :
1- Monsieur Anthony DAVIAU
2- Monsieur Sébastien JEANPIERRE
3- Monsieur Pierre-André VINCENT

Collège habitants tirés au sort parmi les candidatures spontanées ;
Femmes :
1- Madame Marielle HAMARD
2- Madame Isabelle LAMOTTE
3- Madame Mélanie LOUBAUD
4- (Madame Céline BRATEAU
5- Madame Maryvonne GOUDMAND
Hommes :
1- Monsieur Denis CABOT
2- Monsieur Michel TELLANGER
3- Monsieur Joël LECUIT
4- Monsieur Jean-Marie GUERIN
5- Monsieur Roger RAUD

Collège Acteurs de quartier :
Néant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 février 2015

DELIBERE

Valide la liste des membres ainsi que la liste complémentaire pour le conseil de quartier des Hauts-de-Saint-Aubin.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 10 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 10 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-44***

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Participation Citoyenne - Validation de la liste des membres du Conseil de Quartier de Monplaisir

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Selon les modalités de mise en place des nouveaux conseils de quartier validées par le Conseil Municipal d'Angers réuni en séance le 24 novembre 2014 dans la délibération DEL-2014-645,

Selon les résultats du tirage au sort sur les listes électorales réalisé sous contrôle d'huissier le 26 novembre 214 et au vu des réponses des personnes tirées au sort,

Selon les résultats du tirage au sort parmi les candidatures spontanées réalisé sous contrôle d'huissier le 28 janvier 2015,

La liste des membres du conseil de quartier de Monplaisir est la suivante :

Collège habitants tirés au sort sur les listes électorales ;
Madame Estelle AMY
Madame Christine THIBEAULT-LIVRON
Madame Françoise DOLAY
Monsieur Didier TOUZE
Monsieur Landry PERAUDEAU
Monsieur Julien THOBY
Monsieur Cyril FISCHER
Monsieur David CHOUTEAU

Collège habitants tirés au sort parmi les candidatures spontanées ;
Madame Bernadette ROY
Madame Katia MINIER
Madame Raphaëlle GINER
Madame Reine RENOU
Madame Bernadette VASSEUR-SALMON
Monsieur Didier CHOQUET
Monsieur Jean-Pierre BACH
Monsieur Georges ANDRILLAT
Monsieur Marc TREMEUR
Monsieur Philippe LEGEAY

Collège Acteurs de quartier :
Maison Pour Tous Monplaisir, maison de quartier, membre de droit
Angers Football Club, association
SNC SYDO, commerçant

La liste complémentaire destinée à pourvoir au remplacement des membres démissionnaires en cours de mandat est déterminée ainsi :

Collège habitants tirés au sort sur les listes électorales ;
Femmes : néant
Hommes : néant

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 10 *(dans l'Ordre du Jour)*

Collège habitants tirés au sort parmi les candidatures spontanées ;
Femmes :

1- Madame Peggy CHARLAULT

Hommes :

1- Monsieur Laurent CHARON
2- Monsieur Radouane FRIKACH
3- Monsieur Alexandre COGNE
4- Monsieur Pierre GUITTON
5- Monsieur Fabrice DIFFALAH

Collège Acteurs de quartier :

1- Néant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 février 2015

DELIBERE

Valide la liste des membres ainsi que la liste complémentaire pour le conseil de quartier de Monplaisir.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 11 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 11 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-45***

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Participation Citoyenne - Validation de la liste des membres du Conseil de Quartier de Belle-Beille

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Selon les modalités de mise en place des nouveaux conseils de quartier validées par le Conseil Municipal d'Angers réuni en séance le 24 novembre 2014 dans la délibération DEL-2014-645,

Selon les résultats du tirage au sort sur les listes électorales réalisé sous contrôle d'huissier le 26 novembre 214 et au vu des réponses des personnes tirées au sort,

Selon les résultats du tirage au sort parmi les candidatures spontanées réalisé sous contrôle d'huissier le 28 janvier 2015,

La liste des membres du conseil de quartier de Belle-Beille est la suivante :

Collège habitants tirés au sort sur les listes électorales ;
Madame Cécile LEGUENNEC
Madame Cécile CHERIF
Madame Lise SAWADOGO
Monsieur Patrick CHAUVIERE
Monsieur Raymond HUMEAU
Monsieur Christian CARDIN
Monsieur Christophe CAILLOTIN
Monsieur Jacques GUYON

Collège habitants tirés au sort parmi les candidatures spontanées ;
Madame Corinne LORENZI
Madame Fama Yoro BARRY
Madame Martine DEVAUX
Madame Reine KOULOUNGOU
Madame Maëlle PETITEAU
Monsieur Jean-Pierre MARCHAND
Monsieur Michaël JONCHERAY
Monsieur Fabrice FOUCHER
Monsieur Gérard GUINHUT
Monsieur Mouly Abderrahman GHATRIF

Collège Acteurs de quartier :
Centre Jacques Tati, maison de quartier, membre de droit
SARL MILISSA, commerçant
Monsieur Eric KERLOC'H, profession libérale
Horiziculture maraîcher marché de Belle-Beille, commerçant
Association des habitants de Belle-Beille, Patton et Environs, association

La liste complémentaire destinée à pourvoir au remplacement des membres démissionnaires en cours de mandat est déterminée ainsi :

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 11 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Collège habitants tirés au sort sur les listes électorales ;
Femmes : néant
Hommes :

1- Monsieur Jean LAMBERT
2- Monsieur Didier COLLAS

Collège habitants tirés au sort parmi les candidatures spontanées ;
Femmes :

1- Madame Marie-Pierre FRATY
2- Madame Véronique CHUREAU
3- Madame Cillia PITAULT
4- Madame Cécile BROSSARD
5- Madame Jacqueline MEYNIEL

Hommes :

1- Monsieur Boumehdi JAOUAD
2- Monsieur Georges BOUTIER
3- Monsieur Patrick BESSON
4- Monsieur Christian SUAUDEAU
5- Monsieur Stéphane LEFLOCH

Collège Acteurs de quartier :
Néant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 février 2015

DELIBERE

Valide la liste des membres ainsi que la liste complémentaire pour le conseil de quartier de Belle-Beille.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 12 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 12 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-46***

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Participation Citoyenne - Validation de la liste des membres du Conseil de Quartier de Doutre / St-Jacques / Nazareth

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Selon les modalités de mise en place des nouveaux conseils de quartier validées par le Conseil Municipal d'Angers réuni en séance le 24 novembre 2014 dans la délibération DEL-2014-645,

Selon les résultats du tirage au sort sur les listes électorales réalisé sous contrôle d'huissier le 26 novembre 214 et au vu des réponses des personnes tirées au sort,

Selon les résultats du tirage au sort parmi les candidatures spontanées réalisé sous contrôle d'huissier le 28 janvier 2015,

La liste des membres du conseil de quartier de Doutre / St-Jacques / Nazareth est la suivante :

Collège habitants tirés au sort sur les listes électorales ;
Madame Annie SALAT
Madame Karelle LOUBAUD
Madame Véronique FEUVRIER-LEROY
Madame Patricia PERRAULT
Madame Frédérique BLON-METZINGER
Monsieur Christian MARGARITIS
Monsieur François-Xavier TASSEL
Monsieur Luc GUEDON
Monsieur Jean-Christophe NICLOT
Monsieur Dominique LEGE

Collège habitants tirés au sort parmi les candidatures spontanées ;
Madame Amandine ROBIN
Madame Martine LAMOUREUX
Madame Isabelle GILBERT
Madame Christilla PRADEL
Madame Gaëlle BOGARD
Monsieur Ray PANSINI
Monsieur Sacha RASPOPOVIC
Monsieur Daniel Abdallah ASSI
Monsieur Michel BREMOND
Monsieur Dominique FOURRIER

Collège Acteurs de quartier :
L'Archipel, maison de quartier, membre de droit
Sauvegarde du site du parc de la Garenne, association
Amis de cale et de quai, association
SARL DELAUNAY, commerçant
SEVEN SERVICE, commerçant
Monsieur Georges BYLL, profession libérale
ANJOU SOINS SERVICES, association
Amicale des Jardiniers de la Doutre, association
Garage Plessis, commerçant
Renaissance de la Doutre, association

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 12 *(dans l'Ordre du Jour)*

La liste complémentaire destinée à pourvoir au remplacement des membres démissionnaires en cours de mandat est déterminée ainsi :

Collège habitants tirés au sort sur les listes électorales ;
Femmes :
1- Madame Isabelle CHAUVEAU
2- Madame Véronique DE LA LANDE DE CALAN
Hommes :
1- Monsieur Patrick GARNIER
2- Monsieur Stéphane JAKUBOWICZ
3- Monsieur Jean-Marie HUARD
4- Monsieur Quentin CROSNIER
5- Monsieur Frédéric BETIN
6-

Collège habitants tirés au sort parmi les candidatures spontanées ;
Femmes :
1- Madame Clotilde MILLET
2- Madame Isabelle HAUTON
3- Madame Annie ORCEL
4- Madame Guylaine PERARD
5- Madame Isabelle BIGE
Hommes :
1- Monsieur Florent LARDEUX-CHEVALIER
2- Monsieur Yvan LEGODEC
3- Monsieur Serge VINOLAS
4- Monsieur John CHEVALLIER
5- Monsieur Patrick GARNIER

Collège Acteurs de quartier :
1- Habitants du quartier St-Lazare / Ste-Thérèse / Bichon, association
2- Habitants du Front de Maine, association
3- Habitants de Nazareth, association
4- CEGSA, association
5- Gens d'Hier et d'Aujourd'hui en Outre Maine, association

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 février 2015

DELIBERE

Valide la liste des membres ainsi que la liste complémentaire pour le conseil de quartier de Doutre / St-Jacques / Nazareth
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 13 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 13 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-47***

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Etablissement Public de Coopération Culturelle Ecole Supérieure des Beaux-Arts Tours, Angers, Le Mans - Création d'une œuvre ayant pour thème la laïcité et la concorde - Convention - Approbation - Désignation de représentants

Rapporteur : Christophe BECHU

EXPOSE

En fin d'année 2012, la Ville d'Angers avait décidé la plantation d'un arbre symbole de la laïcité place de Lorraine.

Ce symbole pourtant porteur d'une des valeurs constitutives de notre République a fait l'objet d'actes de vandalisme répétés, unanimement condamnés, qui ne lui ont pas permis de prendre la place qui est la sienne dans notre ville.

Notre conseil municipal a toujours estimé qu'il était important qu'il existe au cœur d'Angers, une référence explicite et visible pour tous aux valeurs de laïcité, de tolérance, de concorde et d'union.

Nous souhaitons aujourd'hui réimplanter ce symbole républicain, en lui donnant l'emblée la dimension, la pérennité et la portée qu'il mérite, en particulier après les événements tragiques que vient de vivre notre pays.

C'est la raison pour laquelle la Ville d'Angers a sollicité en octobre dernier l'Etablissement Public de Coopération Culturel Ecole Supérieure des Beaux-Arts Tours, Angers, Le Mans (EPCC ESBA TALM) afin que ses étudiants, accompagnés par leurs enseignants et un groupe de représentants de la Ville d'Angers, puissent créer une œuvre pérenne symbolisant ces valeurs, selon les modalités figurant dans la convention.

Le fait de solliciter l'EPCC ESBA TALM pour répondre à cet appel à projet relève quant à lui d'une reconnaissance d'un acteur de terrain tant sur le champ de l'enseignement supérieur que sur celui de l'art. Six équipes d'étudiants ont conduit une réflexion approfondie qui laisse augurer d'une réalisation de qualité.

Un comité de suivi composé de représentants de la ville, de l'EPCC ESBA TALM et de personnalités qualifiées sera constitué et devra proposer un lieu d'implantation pour l'œuvre retenue.

Trois des projets seront sélectionnés pour aboutir au mois de juin à la sélection de l'œuvre. Dans le même temps, tous les projets pourraient faire l'objet d'une exposition pour mettre en valeur auprès des Angevins le travail des étudiants. La mise en fabrication de l'œuvre retenue sera lancée pour parvenir à une installation définitive cette année.

Le budget de l'opération est évalué à 2.000 € (prix de 1000€ attribué au lauréat dont le projet aura été retenu, et 500€ pour les projets classés en 2ème et 3ème places.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 février 2015
Considérant les candidatures de :

- Monsieur Alain FOUQUET
- Madame Faten SFAIHI
- Monsieur Jean-Marc VERCHERE
- Madame Chadia ARAB

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 13 *(dans l'Ordre du Jour)*

DELIBERE

Approuve la convention avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Ecole Supérieure des Beaux-Arts Tours, Angers, Le Mans (ESBA TALM) ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention et tout autre document s'y afférent ;

Désigne les représentants qui participeront au comité de suivi, à savoir :

- le Maire ou son représentant
- Monsieur Alain FOUQUET
- Madame Faten SFAIHI
- Monsieur Jean-Marc VERCHERE
- Madame Chadia ARAB
- un ou plusieurs représentants de l'EPCC ESBA TALM
- un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- L'architecte des Bâtiments de France

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivant.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 14 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 14 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-48***

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Fonds de participation des habitants (FPH) - Projets 2015 - Attribution de subventions pour 10 fonds de participation des habitants de la ville

Rapporteur : Michelle MOREAU

EXPOSE

Impulsé dans le cadre de la politique de la ville, le fonds de participation des Habitants (FPH) a pour but :

- de favoriser les initiatives des habitants
- de les aider à s'organiser
- de renforcer les échanges entre habitants et associations
- de trouver des réponses aux micro-initiatives

Initié sur les 5 quartiers prioritaires de la ville d'Angers (Monplaisir, Deux-Croix Banchais, Roseraie, Hauts de Saint Aubin et Belle Beille), ce fonds a été depuis 2012 étendu à l'ensemble des 10 quartiers de la ville.

Ces fonds sont gérés par un comité de validation composé d'habitants et d'associations du quartier.

Le support juridique du F.P.H. est une association de quartier qui en assure la gestion financière, et qui perçoit à ce titre une subvention par an versée au vu des bilans. Une convention d'objectifs et de moyens doit être établie entre la ville et chacune de ces associations qui assurent la gestion financière de ce fonds. Cette convention précise le montant de la subvention allouée par la ville à chaque FPH :

- Association Les Chalets - 6 000 € ;
- Association Fonds de Participation des Habitants de Belle-Beille – 6 000 € ;
- Association FPH de la Roseraie (AFPHR) – 8 000 € ;
- Association des Habitants du Quartier du Haut des Banchais – 6 000 € ;
- Association des Habitants de Monplaisir – 6 000 €.
- Association du Fonds de Participation des Habitants du Lac de Maine (AFPH – LDM) – 3 000 €
- Association du FPH Justices-Madeleine-Saint Léonard – 3 000 €
- Association du Quartier Saint-Serge – 3 000 €
- Association des Habitants de Saint Lazare, Sainte Thérèse, Bichon – 3 000 €
- Association Angers Centre Animation – 3 000 €

Les versements se feront comme suit : la moitié du montant total au cours du premier semestre 2015, le solde au cours du deuxième semestre 2015 au vu de la consommation du premier semestre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 14 *(dans l'Ordre du Jour)*

DELIBERE

Approuve les conventions avec chacune des associations précitées gestionnaires du FPH

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les conventions relatives aux FPH précitées.

Autorise Monsieur le Maire à verser, au titre du FPH, une subvention totale de 47 000 € pour les 10 Fonds de Participation des Habitants (F.P.H.) précités.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 au chapitre 6574

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 15 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 15 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-49***

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Emplois Tremplin pour le territoire et Emplois de solidarité - aide de la Ville d'Angers année 2015

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

La Région des Pays de la Loire développe depuis plusieurs années une politique favorisant la création d'emplois. Ce dispositif régional « emplois tremplins pour le territoire » permet la création d'emplois associatifs aidés pour une durée de cinq ans avec pour objectif de répondre aux besoins locaux des territoires en partenariat avec les autres collectivités territoriales.
La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont souhaité s'associer à ce dispositif depuis 2008.

La Ville d'Angers a, par délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2011, décidé de participer au dispositif de pérennisation des emplois tremplins pour le territoire, et au financement des emplois de solidarité dans la limite de 5 postes aux côtés de la Région des Pays de la Loire.

L'aide de la Ville est attribuée sous la forme d'une subvention calculée sur la base d'un SMIC (majoré des cotisations sociales salariales et patronales) revalorisé au 1er janvier 2015, soit un coût annuel de 24 836 euros.
Cette subvention de la Ville d'Angers est calculée comme suit :

1-Emplois tremplin pour le territoire et Emplois de solidarité – dispositif initial		
Année	**Pourcentage de prise en charge Ville**	**Coût annuel**
1	20%	4967 €
2	20%	4967 €
3	20%	4967 €
4	20%	4967 €
5	20%	4967 €

2-Emplois tremplin pour le territoire et Emplois de solidarité – Appui à la pérennisation		
Année	**Pourcentage de prise en charge Ville**	**Coût annuel**
1	15%	3725 €
2	10%	2484 €
3	5 %	1242 €

Pour l'année 2015, le montant total prévisionnel des aides emplois tremplin et emplois de solidarité s'élève à 79 060 euros comme précisé dans l'annexe jointe. Ces subventions seront versées aux associations sous réserve du respect des conventions intervenues entre la Région des Pays de la Loire, la Ville d'Angers et chacune des associations bénéficiaires et de la signature des avenants auxdites conventions dans l'hypothèse d'un appui à la pérennisation des emplois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 15 ***(dans l'Ordre du Jour)***

DELIBERE

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les avenants relatifs à la pérennisation des emplois tremplin et des emplois de solidarité.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les conventions à conclure avec les associations, dont le montant annuel de subventions dépasse 23 000 euros.

Autorise le co-financement des emplois tremplin et des emplois de solidarité dans les conditions fixées ci-dessus.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 16 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 16 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-50***

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

3° Edition des Confluences Pénales de l'Ouest "Justice et Business" - Subvention

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

A l'occasion de congrès ou manifestations se tenant à Angers, la Ville peut accorder aux organisateurs une subvention destinée à alléger leurs frais.

Pour sa troisième édition, l'Association Confluences Pénales de l'Ouest va s'intéresser aux rapports Justice/Business. Elle organisera un colloque au Centre de Congrès le 31 mars 2015 sur le thème de « l'entreprise responsable », regroupant des personnalités du monde économique régional, national et international, ainsi que des organisations professionnelles et des journalistes.

Aussi, il est proposé de lui attribuer une subvention de 2 500 €, afin de couvrir les prestations logistiques indispensables au bon déroulement de cette manifestation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la Commission Solidarités du 3 février 2015
Considérant l'avis de la commission des Finances du 12 février 2015

DELIBERE

Approuve le versement d'une subvention de 2 500 € à l'Association Confluences Pénales de l'Ouest, dans le cadre de sa 3° Edition Justice et Business.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 17 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 17 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-51***

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Diversité

Association CREPUSCULE - Subvention de fonctionnement.

Rapporteur : Michelle MOREAU, Adjointe au Maire

EXPOSE

L'association CREPUSCULE œuvre depuis de nombreuses années au rapprochement des cultures européennes et maghrébines.
Elle prône le dialogue interculturel et lutte contre les discriminations.
Afin de poursuivre son engagement et son projet associatif, elle sollicite un soutien exceptionnel de 4000€.

La Ville propose de soutenir l'association Crépuscule par le versement d'une subvention de 1500€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 février 2015

DELIBERE

Attribue une subvention exceptionnelle de 1500 €

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, article 65, chapitre 6574, fonction 422

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Mme Chadia ARAB ne prend pas part au vote.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 18 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 18 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-52***

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Contribution au fonctionnement des écoles primairesEnseignement public du 1er degré - Personnel enseignant - Indemnité Représentative de Logement (IRL) - Avis.

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

Il appartient chaque année au Préfet, selon les dispositions de l'article R 212-9 du code de l'éducation, de fixer, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale et du Conseil Municipal, le montant de l'Indemnité Représentative de Logement (IRL) due aux instituteurs qui ne bénéficient pas d'un logement mis à leur disposition par la commune.

Depuis la réunion du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 24 novembre 2000, il a été décidé d'indexer le taux d'augmentation de l'Indemnité Représentative de Logement sur celui de la Dotation Spéciale Instituteurs.

Depuis le 1er janvier 1990, le paiement de cette indemnité est du ressort du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, tant que son montant individuel reste égal ou inférieur au montant unitaire de la part de la Dotation Spéciale Instituteurs que cet organisme reçoit à ce titre.

Par contre, dès que la valeur individuelle de l'indemnité dépasse la dotation - c'est-à-dire lorsqu'il y a, notamment, paiement d'une majoration liée à la situation familiale - le complément revient à la charge de la commune.

La part communale ne peut toutefois être déterminée qu'après fixation du montant unitaire de la Dotation Spéciale Instituteurs par le comité des finances locales.

Ainsi, dans sa séance du 13 novembre 2014, le comité des finances locales a décidé la reconduction du montant unitaire de la Dotation Spéciale Instituteurs, fixé - pour 2014 - à 2 246,40 €/an pour le taux de base et 2 808 €/an pour le taux majoré de 25%.

Dans ces conditions, l'avis du Conseil Municipal est sollicité sur le taux de l'Indemnité Représentative de Logement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Education,

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 février 2015

DELIBERE

Conserve l'indexation de l'Indemnité Représentative de Logement sur la Dotation Spéciale Instituteurs ;

Émet un avis favorable sur le taux de l'Indemnité Représentative de Logement calqué sur celui de la Dotation Spéciale Instituteurs, et fixé par le Préfet pour l'année 2014 ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 18 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Impute les dépenses correspondantes au budget principal de l'exercice concerné, aux chapitre et article correspondants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 19 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 19 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-53***

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Trophées de robotique 2015 - Les Francas - Planète Sciences - Attribution de subventions - Convention.

Rapporteur : Caroline FEL, Adjointe au Maire

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique éducative et en particulier dans le Projet Educatif Local, la Ville d'Angers entend favoriser le développement des activités scientifiques et techniques. C'est pourquoi, pour la 12ème année, elle soutient les qualifications régionales des Trophées de robotique.

Cette manifestation, qui réunit 54 équipes de la Région, dont 23 d'Angers, le 14 mars prochain, au Parc des Expositions, offre aux jeunes la possibilité d'être les acteurs de leur apprentissage, de mettre en pratique et de valoriser leurs savoirs : cet évènement constitue en effet pour les participants l'occasion de mener un projet, de s'y investir, de s'initier à un travail collectif permettant ainsi l'expérimentation de la démarche scientifique.

Aboutissement de tout un travail préalable, en particulier pour les enfants d'Angers dans le cadre des temps périscolaires et des activités du Contrat Educatif Local, les trophées de robotique ont permis, depuis leur mise en place, de développer le nombre des ateliers, que ce soit dans les écoles, les collèges ou les accueils de loisirs.

Cette initiative fournit également l'occasion à la Ville d'Angers et à ses partenaires, l'Education Nationale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les Francas, Terre des sciences et les Petits Débrouillards notamment, de faire vivre un réseau d'acteurs dans une démarche commune, de valoriser et de communiquer sur les activités scientifiques et techniques. Un vaste espace d'animation y a été ainsi développé, associant également les parents et les enfants (à noter la participation de services de la ville, comme la Maison de l'Environnement, le Muséum d'histoire naturelle, la Mission développement durable, les ludothèques).

Comme les années précédentes, les Francas de Maine et Loire, qui assurent de nombreux ateliers de robotique dans le cadre des actions périscolaires, prenant en charge l'organisation de cet évènement en lien étroit avec Planète Sciences Sarthe. Ils assurent ainsi :

- La coordination et l'organisation générale de la manifestation avec les différents partenaires (mobilisation de plus de 50 bénévoles) ;
- La conception et l'organisation de l'espace d'animation pour valoriser la culture scientifique et technique, notamment en direction des familles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 19 *(dans l'Ordre du Jour)*

DELIBERE

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec ces deux associations, ainsi que le versement :

- d'une subvention de 4 700 € aux Francas
- d'une subvention de 1 400 € à Planète Sciences Sarthe

pour la réalisation de cette action, dans le cadre des crédits inscrits au budget primitif 2015.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 20 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 20 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-54***

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Projet Educatif Local - Manifestation « Où il fait bon lire » - Fédération des Œuvres Laïques - Les Francas - Subvention.

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

Le soutien à la maîtrise des langages « Dire, Lire, Ecrire » est un axe fort du Projet Educatif Local. Il se décline par de multiples actions que la Ville d'Angers entend favoriser et accompagner, voire susciter, dans une démarche globale.

Le projet « Où il fait bon lire », proposé par la Fédération des Œuvres Laïques et les Francas s'y incrit pleinement dans la mesure où il propose une animation de qualité venant compléter des parcours déjà opérants. Le partenariat qui l'anime est aussi un gage de cette cohérence d'action.

Ce projet se traduit par un rallye, organisé sur la Ville d'Angers, le 16 avril prochain. Il a plus spécialement pour objectif de sensibiliser en amont les enfants de quartiers prioritaires au processus de création (intervention d'illustrateurs locaux) et de leur faire découvrir de façon active des lieux ressources accessibles à tous (musées et bibliothèques de la Ville d'Angers, librairies, parcs et jardins etc...)

Une aide de la Ville est sollicitée :
- à hauteur de 2 500 € par la Fédération des Œuvres Laïques
- à hauteur de 2 500 € par les Francas.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 février 2015

DELIBERE

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice primitif 2015, chapitre 65, article 6574.

Autorise le versement d'une somme de 2 500 € (Direction Education-Enfance et Direction des Cultures Patrimoine et Créations) à la Fédération des Œuvres Laïques.

Autorise le versement d'une somme de 2 500 € (Direction Education-Enfance et Direction des Cultures Patrimoine et Créations) aux Francas.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 21 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 21 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-55***

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts de la scène

Développement de l'offre culturelle - Attributions de subventions sur projets

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

1 - Dans le cadre du dispositif « Prêts à monter sur scène », sont présentés les projets suivants :

L'association Musique Caméléon organise durant l'année 2015, au total 92 après-midis et soirées concerts dans le bar « Le Challenge », à raison de deux concerts hebdomadaires :

- Des « bœufs blues » (séances musicales improvisées),
- Des « scènes ouvertes » dans tous les styles musicaux.

Ces concerts dont l'accès est gratuit, donnent la possibilité à des musiciens amateurs de se produire et de se confronter à d'autres, sous la houlette d'un musicien professionnel, chargé d'animer et de coordonner les interventions musicales.

L'association Paï-Paï organise une programmation de 15 soirées concerts dans le café concert « Le T'es Rock Coco » et dans le local de l'association, de Janvier à Mars 2015, permettant à un groupe amateur ou émergent angevin de se produire en première partie d'un groupe professionnel angevin ou extérieur à Angers. L'accès à ces concerts est gratuit pour les spectateurs et les conditions techniques et matérielles de diffusion sont professionnelles.

Radio Campus organise, à l'occasion de ses 10 ans, deux soirées concerts en Avril 2015. La première soirée aura lieu dans le café concert « Le T'es Rock Coco » et sera dédiée à la scène locale qui réunira trois groupes angevins. La seconde soirée aura lieu dans un premier temps au bar du Quai avec un artiste local qui partagera la scène avec un artiste de notoriété nationale. La soirée se terminera à La Péniche qui sera animée par des groupes, artistes et labels angevins.

Sur délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2014, référence DEL-2014-717, une subvention d'un montant de 15 000 € a été votée au profit de l'association PLATOK pour l'organisation d'évènements musicaux au sein du bar du Quai. Ce montant est erroné. En rectificatif et comme mentionné dans la convention, la somme de 14 000 € est proposée au vote du Conseil Municipal de Février 2015.

2 - Dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives culturelles, sont présentés les projets suivants :

L'association Cinéma parlant reconduit son opération « Ecole et cinéma » pour l'année scolaire 2014/2015. Cette opération permet à 3 000 élèves des écoles d'Angers d'assister à une projection en salle d'une sélection de films, assortie d'un accompagnement pédagogique.

L'association ImaJn'ère organise la 5ème convention « ImaJn'ère » qui aura lieu à Angers les 25 et 26 avril 2015. Elle accueillera une cinquantaine d'invités de renom dans les domaines de la littérature dite populaire (science-fiction et polar) et proposera un concours de nouvelles sur le thème « Western / conquête de l'ouest » ainsi qu'un nouveau concours jeunesse.

Le 17ème Printemps des poètes se déroulera du 7 au 22 mars 2015 sur le thème « L'insurrection poétique ». Dix associations sollicitent l'accompagnement financier de la ville pour des animations organisées dans ce cadre :

- **Angers Centre Animation** propose des ateliers de lecture à voix haute, une exposition, un récital et une soirée slam,

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 21 *(dans l'Ordre du Jour)*

- **Le Cercle angevin de poésie** reconduit son récital de poésie accompagné par des musiciens,

- **Cinéma parlant** renouvelle son concours de cartes postales filmées avec une diffusion des films lauréats à l'Hôtel des Pénitentes,

- **L'association Encre** est coordinatrice d'un projet collectif intitulé « Printemps des poètes à Angers ». Ainsi, un groupe d'artistes angevins occupera l'Hôtel des Pénitentes pendant tout le Printemps des poètes. Les associations Verbe à Vif, Encre, La Taverne aux Poètes, le Cercle Angevin de Poésie, Cinéma Parlant et Radio G ! – Poètes Sans Papier, proposeront une exposition assortie d'animations (projections, récital et performance, sorties d'ateliers...),

- **Entr'art** permet aux patients du CHU de participer à la manifestation nationale en les sensibilisant à la poésie contemporaine par des actions originales (expositions, lecture à vois haute dans les services, mise à disposition de liseuses, installation d'un arbre à poèmes, diffusion de cartes postales poétiques, diffusion via la télévision interne....),

- **La Maison de quartier Saint-Serge / Saint-Michel** projette la diffusion de spectacles poétiques, ateliers, lectures de textes issus des ateliers,

- **La Maison Internationale des Ecritures et des Littératures (MIEL)** organise en partenariat avec les bibliothèques la venue James Noël, auteur haïtien, ainsi qu'un happenning musique / lecture / peinture en direct à la Bibliothèque anglophone,

- **Parole DELIEE** offre une carte blanche aux Editions du petit pirate ligérien sous forme de trois soirées slam : « Poésie pirate » de Poison d'avril, et deux représentations du spectacle « Le grand orchestre d'Alphonse Sauvage » (slam et musique),

- **La Plume angevine** organise un récital réunissant ses propres auteurs, les résidants du Foyer Grégoire Bordillon et les enfants de deux écoles,

- **La Taverne aux poètes** conduit des ateliers de lecture et d'écriture, et propose une exposition « Expoèmes » ainsi qu'un récital « Ventes de révolte » avec le jazzman Tony Parker.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 février 2015

DELIBERE

Attribue les subventions aux associations suivantes pour un montant total de 37.200 € :

- Association Musique Caméléon ..... 5.000 €
- Association Paï-Paï ..... 3.800 €
- Radio Campus ..... 2.800 €
- Association Platok ..... 14.000 €

(1er versement de 9 000 € à la signature de la convention / 2ème versement de 5 000 € en Septembre 2015)

- Cinéma parlant ..... 1.600 €
- ImaJn'ère ..... 2.500 €
- Printemps des poètes :
  - Angers Centre Animation ..... 450 €
  - Cercle angevin de poésie ..... 150 €
  - Cinéma parlant ..... 200 €
  - Encre ..... 2.500 €
  - Entr'art ..... 400 €
  - Maison de quartier Saint-Serge / Saint-Michel ..... 800 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 21 *(dans l'Ordre du Jour)*

Maison Internationale des Ecritures et de s Littératures (MIEL)..... 2.000 €
Parole DELIEE ..... 600 €
La Plume angevine..... 150 €
La Taverne aux poètes ..... 250 €

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les avenants aux conventions triennales conclues avec Cinéma parlant et Parole DELIEE

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 22 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 22 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-56***

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Délégation de service public - Le Chabada - Convention avec l'association pour le Développement du Rock et des Autres Musiques à Angers (Adrama-Chabada) - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 18 décembre 2013, s'est prononcé favorablement sur le principe du lancement d'une nouvelle délégation de service public pour la gestion du Chabada, labellisé par l'Etat "scène de musiques actuelles" "SMAC".

Après avis d'appel public à la concurrence, seule l'Association pour le Développement du Rock et des Autres Musiques à Angers (Adrama-Chabada) a remis une candidature, puis une offre.

Le 29 septembre 2014, la commission des délégations de service public a émis un avis favorable à l'ouverture de négociations avec l'Adrama-Chabada.

Les négociations ont abouti à la convention de délégation de service public sous forme d'affermage soumise aujourd'hui à l'approbation du Conseil Municipal. La durée du contrat est prévue pour 5 ans du 1er juillet 2015 au 30 juin 2020.

Par sa proposition, l'Adrama-Chabada, délégataire et gestionnaire depuis 1994, affirme sa volonté de poursuivre le projet culturel et artistique développé depuis 20 ans, tout en le faisant évoluer afin de tenir compte des enjeux actuels du secteur des musiques actuelles et d'un cadre élargi à la dynamique de la filière au sein du territoire angevin. Elle souhaite renforcer son rôle d'équipement structurant et ressource auprès des associations et entreprises locales pour organiser les conditions propices au développement d'un écosystème relationnel, favorable à l'éclosion de projets artistiques (notamment musicaux), encourageant l'expression des identités et de la créativité, mais aussi générateur de lien social et d'échanges économiques et donc d'emplois.

L'Adrama-Chabada démontre que le Chabada n'est pas qu'un lieu de diffusion et que l'association mène un travail de fond en matière de développement culturel avec l'accompagnement des projets locaux, en matière d'aide à la création et de formation en direction des artistes professionnels, émergents et amateurs. Cette association, reconnue comme étant un pôle de référence dans le domaine des musiques actuelles, répond aux enjeux du développement des musiques actuelles sur le plan local et national.

Cette association a su démontrer, de par ses compétences et son expérience, et au travers des missions qui lui sont confiées, qu'elle participe pleinement à la mise en œuvre de la politique culturelle de la Ville d'Angers dans ce secteur. Les projets qu'elle propose ou accompagne, participent au renforcement de l'animation et du rayonnement de la Ville sur le plan local et national, au développement du lien social et enfin favorisent la cohésion sociale.

Enfin, les tarifs proposés par cette association sont conformes à la volonté de la Ville de proposer aux Angevins une politique tarifaire attractive favorisant l'accès régulier au plus grand nombre et la diversité des publics.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 février 2015
Considérant l'avis de la Commission d'examen des Services Publics du 29 septembre 2014
Considérant l'avis de la Commission Consultative de Services Publics Locaux du 10 décembre 2013
Considérant l'avis du Comité Technique Paritaire du 14 novembre 2013

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 22 ***(dans l'Ordre du Jour)***

DELIBERE

Approuve la convention de délégation de service public sous forme d'affermage et ses annexes, entre la Ville d'Angers et l'Adrama-Chabada,

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention,

Approuve, pour 2015, les tarifs proposés,

Verse à l'Adrama-Chabada la somme de 351.500 € liée aux contraintes spécifiques de service public pour 2015,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants à l'article correspondant à la nomenclature en vigueur.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

C Leblanc

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 23 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 23 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-57***

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts de la scène

Centre National de Danse Contemporaine d'Angers - Prorogation et actualisation de subvention pour l'année 2015 - Avenant n° 12 à la convention d'objectifs et de moyens

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

La Ville d'Angers octroie des subventions de fonctionnement à des acteurs culturels dont les activités concourent à la réalisation des objectifs fixés par la Ville dans le cadre de sa politique culturelle.

La loi du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations, prévoit qu'une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions doit être conclue avec les organismes bénéficiant d'aides dont le montant annuel est supérieur à 23.000 €.

La convention passée avec le Centre National de Danse Contemporaine Angers arrive à échéance le 31 mars 2015.

Avant de signer une nouvelle convention pour 3 ans, il convient de repréciser les enjeux et objectifs partagés entre la ville et le CNDC, dans un contexte de relecture des politiques publiques et d'actualiser les missions de cet acteur structurant du territoire en vue de répondre au mieux à l'évolution des attentes et des besoins

Il convient donc de proroger par avenant cette convention jusqu'au 31 décembre 2015.

Cet avenant prévoit de fixer le montant de la subvention de la Ville au titre de l'année 2015, soit 527.006 € (y compris le parcours d'éducation artistique et culturelle) et de prévoir les modalités de versements.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 février 2015

DELIBERE

Approuve l'avenant de prorogation n° 12 à la convention d'objectifs et de moyens avec le Centre National de Danse Contemporaine Angers,

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cet avenant,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 24 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 24 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-58***

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien à la lecture et à l'écriture

Bibliothèque municipale - Animations - Accueil d'Anne Letuffe et d'une exposition de ses œuvres - Contrat de spectacles avec la compagnie Nom d'un Bouc et l'association EDA

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Dans le cadre de ses animations, la ville d'Angers accueille :

- A la bibliothèque Toussaint :
  - Une exposition des œuvres d'Anne Letuffe du 27 février au 16 avril 2015 intitulée « Bois d'Ardène – Le cheval abécédaire – Le prince au petit pois »
  - Anne Letuffe les 9 et 10 avril 2015 pour des rencontres avec le public
  - Le spectacle « Heure d'œuvre » donné par Philippe Mathé du Bibliothéâtre les 24 janvier, 21 février, 28 mars, 25 avril, 30 mai et 27 juin 2015
  - Le spectacle « Trois » présenté par l'association EDA le 2 avril 2015, avec une préparation dans les locaux de la bibliothèque Toussaint du 30 mars au 2 avril 2015.

- A la Bibliothèque Annie Fratellini :
  - le spectacle « Nuages » le 21 février 2015 donné par la Compagnie Nom d'un Bouc.

- A la Bibliothèque Toussaint, des Justices et Monplaisir :
  - Une exposition des œuvres d'Anne Letuffe du 27 février au 23 avril 2015 intitulée « Le tout petit jeu »

En conséquence, un contrat de vente de spectacle est passé avec la Compagnie Nom d'un Bouc, avec le Bibliothéâtre ainsi qu'avec l'association EDA ; et un contrat de droits d'auteurs est passé avec Anne Letuffe.

Le montant total de ces contrats s'élève à 9 176 € bruts.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Educations du 5 février 2015
Considérant l'avis de la Commission des Finances du 12 février 2015

DELIBERE

Approuve les contrats de vente de spectacle avec la Compagnie Nom d'un Bouc, Bibliothéâtre et l'association EDA ainsi que le contrat de droits d'auteur avec Anne Letuffe.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ces contrats, ainsi que tout document afférent à ceux-ci,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 11.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

C Leblanc

Catherine LEBLANC

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 25 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 25 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-59***

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Valorisation et conservation du patrimoine

Exposition "Curiosités : Un certain goût pour l'ailleurs" - Contrat de cession de droits de représentation avec la Compagnie Catherine Zarcate et avec l'Association De l'Entre-Deux - Contrat de partenariat avec Le Fresnoy

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Dans le cadre de l'exposition "Curiosités : Un certain goût pour l'ailleurs" au musée des Beaux-Arts, différents contrats seront passés :

- Un contrat de cession de droits de représentation avec la "Compagnie Catherine Zarcate" pour le spectacle intitulé "Contes d'amour de l'Egypte antique" d'une durée d'1h30 et présenté le 25 avril 2015 à 14h30 pour un montant de 928,40 €, auquel s'ajoutent des frais de repas et de transport.

- Un contrat de cession de droits de représentation avec l'association "De l'Entre-Deux" pour le spectacle chorégraphique de Daniel Dobbels, intitulé "Un corps par ailleurs" d'une durée de 45 mn et présenté le 8 avril 2015 à 20h30 pour un montant de 3.600 € incluant les salaires et les charges, auquel s'ajoutent des frais de repas pour un montant maximal de 304,30 €, d'hébergement et de transport.

- Un contrat de partenariat avec l'association "Le Fresnoy" pour la réalisation d'un film documentaire d'une trentaine de minutes, intitulé "Regards et gestes de la curiosité" présentant l'exposition mais également l'acte chorégraphique de Daniel Dobbels, L'association "Le Fresnoy" mettra à disposition les moyens techniques (caméraman, ingénieur du son, chargé de production) et couvrira les frais de réalisation pour un montant de 5.000 € TTC, auquel s'ajoutent des frais de repas, d'hébergement et de transport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Education du 05 février 2015
Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015

DELIBERE

Approuve le contrat de cession de droits de représentation pour l'organisation du spectacle intitulé « Contes d'amour de l'Egypte antique » avec la Compagnie Catherine Zarcate ;

Approuve le contrat de cession de droits de représentation pour l'organisation du spectacle intitulé « Un corps par ailleurs » avec l'association De l'Entre-Deux ;

Approuve le contrat de partenariat pour la réalisation d'un film documentaire intitulé « Regards et gestes de la curiosité » avec l'association Le Fresnoy ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ces contrats ainsi que tout document y afférents,

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 25 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 62, article 6288.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

C Leblanc

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 26 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 26 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-60***

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Acquisition de l'œuvre "La mort de Jeanne d'Arc" d'Eugène Devéria - Convention de financement avec l'association Angers Musées Vivants

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Les musées d'Angers, dans le cadre de leur mission de conservation et de valorisation du patrimoine culturel de la Ville d'Angers, mènent une politique d'enrichissement des collections dont ils ont la charge.

L'association Angers Musées Vivants a vocation à soutenir le rayonnement et la valorisation des musées d'Angers notamment en participant à l'enrichissement des collections patrimoniales par des actions de mécénat.

L'acquisition de l'esquisse de Devéria « La mort de Jeanne d'Arc » auprès de la galerie de peintures et de dessins Michel Descours, située au 44 rue Auguste Comte à Lyon, a été jugé opportun par la commission scientifique régionale compétente pour enrichir les collections du musée des Beaux Arts d'Angers.

Ainsi, l'association Angers Musées Vivants a décidé d'apporter son soutien financier pour l'acquisition de cette esquisse à hauteur de 6000 € sur un prix de vente total de 9000 €.

Dans ce cadre une convention de financement est proposée pour préciser les modalités de valorisation et la contribution financière de chaque partie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 février 2015

DELIBERE

Approuve la convention de financement avec l'association Angers Musées Vivants pour l'acquisition de l'esquisse de Devéria intitulée « La mort de Jeanne d'Arc » ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention ainsi que tout document y afférent ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 21, article 2161.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 27 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 27 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-61***

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Musées des Beaux Arts - Soirée "Carte blanche au Chabada" réservée aux étudiants le 31 mars 2015 au musée des Beaux-arts - Convention de partenariat avec le Chabada et l'université d'Angers

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Une soirée réservée au public étudiant aura lieu le mardi 31 mars 2015, de 20 h 00 à minuit, au musée des Beaux-Arts. Elle est intitulée « Carte Blanche au Chabada ».

Quatre concerts sont programmés avec des artistes proposés par le Chabada ainsi qu'un ciné-concert autour du film « Frankenstein » et un plateau avec radio campus proposés par des étudiants de l'Université d'Angers.

Dans ce cadre, un contrat de partenariat est donc rédigé avec le Chabada, l'Université et la direction des musées. Il déterminera les obligations de chacun, notamment pour :

- Le Chabada :
  - Sélectionner les artistes participants,

- L'Université :
  - Organiser le ciné-concert avec les étudiants
  - Prévoir le plateau radio-campus

- La direction des musées :
  - Fournir le lieu adapté à cette soirée,
  - Assurer le paiement des artistes pour un montant de 4.100 € TTC auquel s'ajoutent des frais de repas, de transport et d'hébergement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 février 2015

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec le Chabada et l'Université d' Angers pour l'organisation de cette soirée destinée aux étudiants ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention, ainsi que tout document y afférent ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 62, article 6288.
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

C Leblanc

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 28 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 28 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-62***

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Site Beaux -Arts - Location des espaces publics et de l'auditorium - Ajout de lieux de location - Modification du règlement de location et de la grille tarifaire - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Par délibérations en date du 25 juin 2007 et du 29 novembre 2007, le conseil municipal a validé le principe de location des espaces et de l'auditorium du site des Beaux-Arts.

En effet, en dehors des créneaux d'ouverture des musées, différents espaces peuvent être loués : la Galerie David d'Angers, le hall, la terrasse et la cour du logis Barrault du musée des Beaux-Arts.

Un règlement de location précise les modalités de mise à disposition des locaux notamment l'obligation d'accompagner cette location par la réservation d'une animation (collections permanentes et/ou exposition temporaire).

Une grille tarifaire est appliquée en fonction du nombre de personnes accueillies et de la durée de la location. Les réservations effectuées avant le 23 février 2015 bénéficieront de ce tarif.

Il convient aujourd'hui d'étendre les espaces loués à la salle Gumery et à la grande galerie XVIIIe du musée des Beaux-Arts. Un nouveau règlement de location, une grille tarifaire actualisée, un descriptif des lieux intitulé « capacités d'accueil » sont donc proposés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 février 2015

DELIBERE

Approuve le règlement de location des espaces et son descriptif avec les lieux supplémentaires ;

Approuve les tarifs applicables dans le cadre de ces locations d'espaces ;

Autorise Monsieur le Maire à opérer, par voie de décision, les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires au bon fonctionnement de ces mises à disposition et relatifs notamment aux prescriptions et annexes du règlement de location et au consentement de gratuité ou remises tarifaires.

Impute les recettes au budget principal de l'exercice considéré.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 29 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 29 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-63***

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Création d'un fonds de dotation " Cercle des mécènes des musées d'Angers" - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Considérant le succès de l'opération de mécénat menée en 2013/2014 par les musées d'Angers et ayant réuni la somme de 98 622 € auprès d'entreprises, fondations, associations et particuliers pour l'acquisition d'une œuvre exceptionnelle du XVIIIe siècle de Jean-Baptiste Leprince intitulée « L'amour à l'espagnole » ;

Considérant l'intérêt de mener d'autres opérations de mécénat afin de créer des relations privilégiées et d'engager de nouveaux partenariats entre le monde de l'entreprise et les musées d'Angers, notamment avec les entrepreneurs du territoire ligérien et d'assurer la diversification des ressources propres des espaces muséographiés de la Ville d'Angers pour soutenir leurs activités, et notamment des opérations d'envergures (acquisition, grandes expositions, projets de médiation innovants...) ;

Considérant la nécessité de créer un fonds de dotation régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de Modernisation de l'Economie, articles 140 et 141, et le décret n°2009-158 du 11 février 2009 relatifs aux fonds de dotation, permettant de recevoir et de gérer les dons, biens et droits de toute nature, en vue de soutenir des actions de développement et d'enrichissement des collections et des projets culturels des espaces muséographiés sur le territoire de la Ville d'Angers, tels que :

- les acquisitions et restaurations d'œuvres d'art ou ouvrages de toute nature
- les projets d'extension et de rénovation des équipements,
- l'organisation d'expositions temporaires,
- les dispositifs et actions de médiation culturelle
- la production d'œuvres d'art contemporain,
- les publications scientifiques,

Et toute action culturelle pouvant participer à l'animation et à la notoriété des équipements muséographiés.

Le fonds de dotation sera constitué par la Ville d'Angers pour une durée indéterminée ; son siège social sera fixé au Musée des Beaux-Arts d'Angers, 14 rue du musée 49100 Angers.

Conformément à l'article 85 de la loi Economie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 et au décret n°2015-49 du 22 janvier 2015, modifiant l'article 140 de la loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008, la création du Fonds de dotation sera conditionnée par la constitution d'une dotation initiale de 15 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 février 2015

DELIBERE

Approuve la création du Fonds de dotation « Cercle des mécènes des musées d'Angers » dès que la dotation initiale de 15.000 € sera constituée,

Autorise le Maire, conformément à l'article 6 des statuts, à procéder à la nomination du conseil d'administration du présent Fonds de dotation.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 29 *(dans l'Ordre du Jour)*

Approuve les statuts et autorise le président du Fonds de dotation « Cercle des mécènes des musées d'Angers » à les signer et à procéder à toute formalité particulière nécessaire à sa création, en premier lieu la constitution de la dotation initiale, et à sa mise en œuvre.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE D'ANGERS -

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 30 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 30 ***(dans l'Ordre du Jour)***

*Référence : **DEL-2015-64***

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Associations sportives amateurs - Subventions manifestations - Angers Boxing Club - Attribution

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans la mise en oeuvre des manifestations exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifique.

Elles concernent un club pour une dépense totale de 1 110 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 février 2015

DELIBERE

Attribue une subvention « manifestation » de :

- ***1 110 € à Angers Boxing Club***, pour l'organisation d'un gala de boxe prévu le 21 mars 2015.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC Leblanc

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 31 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 31 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-65***

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Pilotage de la politique

Projet de développement de la natation "Sauv'Nage" - Convention spécifique "L'apprentissage de la natation"

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Une convention « Projet de développement de la natation 2012-2016 » a formalisé les engagements des Collectivités Territoriales et des instances fédérales afin de contribuer au développement de la natation du niveau local au niveau national, et, en intégrant les pratiques de loisirs, éducatives, sociales et de compétition.

La première étape « Sauv'Nage » de ce projet permet d'évaluer l'acquisition des compétences minimales pour assurer sa propre sécurité dans l'eau. C'est un savoir nager sécuritaire pour tous qui correspond au niveau des prestations réalisées dans le cadre de l'Ecole Municipale de Natation.

Dans sa volonté d'ouverture de l'Ecole de Natation Française au plus grand nombre, le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques entend établir une convention de partenariat avec, dans un premier temps, les Collectivités Territoriales et les parties prenantes afin de faciliter le développement des activités éducatives et sportives, notamment en autorisant les éducateurs sportifs de la Ville, titulaires de la formation d'évaluateur ENF1, à mettre en place et évaluer le passage du test « Sauv'Nage ». Ces derniers sont habilités à délivrer le diplôme correspondant.

Dans ce cadre, la Ville d'Angers prend en charge l'organisation et met à la disposition les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions de passages de tests « Sauv'Nage ».

Une convention de partenariat est à conclure entre les différentes parties engagées dans ce projet pour la saison scolaire 2014-2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 février 2015

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat entre les différentes parties engagées dans le projet de développement de la natation « Sauv'Nage », pour la saison scolaire 2014-2015,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 32 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 32 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-66***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN -

Angers Cœur de Maine - Site Centre-ville Maine - Lancement de la concertation préalable

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

En matière d'aménagement urbain, un des principaux axes de la Ville d'Angers consiste à orienter son action en faveur du cœur de l'agglomération et du centre-ville d'Angers en particulier. A ce titre, le projet Angers Cœur de Maine vise à la fois à participer à une redynamisation du centre-ville, en complément du passage d'une nouvelle ligne de tramway place Molière, à organiser le développement de Saint Serge qui, comme le Pôle Gare, constitue le prolongement naturel du centre-ville d'Angers et à permettre aux angevins de redécouvrir les sites fondateurs de leur ville, la Maine et ses rives en particulier.

Angers Cœur de Maine est une démarche de projet urbain qui se veut à la fois de portée stratégique et à visée opérationnelle. A court terme, il est proposé de mettre l'accent sur deux sites stratégiques :

- un premier site baptisé « Centre-ville Maine » correspondant aux secteurs Molière – Poissonnerie – Verdun – bas de la Montée Saint Maurice ;
- un second site baptisé « Angers Saint Serge » correspondant à la zone d'activités implantée entre le pôle universitaire et tertiaire de Saint Serge au sud et l'autoroute A11 au nord et où il s'agit de définir les contours d'un premier secteur opérationnel.

L'aménagement de ces deux sites stratégiques sera accompagné de la redéfinition dans la durée d'un projet d'ensemble permettant une reconquête progressive des rives de la Maine. Les premiers sites aménagés seront ainsi inclus dans une perspective d'ensemble et ils constitueront les premières pièces d'un nouveau projet de développement du cœur de l'agglomération angevine, ambitieux et abordé sous un angle pragmatique.

Pour le site Centre-ville Maine, les investissements publics programmés ces prochaines années dans le bas du centre-ville sont l'occasion de répondre à l'enjeu d'une redynamisation d'ensemble du centre-ville d'Angers et offrent l'opportunité de répondre à quatre objectifs majeurs :

- ouvrir le centre-ville sur la rivière : le projet visant à couvrir la voie des berges dans sa partie centrale doit permettre d'offrir de nouveaux espaces en relation avec la rivière, dédiés aux promeneurs, spectateurs et autres actifs du centre-ville, dans un cadre paysager renouvelé et dans une ambiance apaisée. Cette esplanade constituera une des pièces maîtresse d'un centre-ville redynamisé, mieux relié à la Doutre et ouvert sur la Maine, révélant la richesse et la variété du paysage urbain et paysager caractéristique du cœur d'Angers (Château, Cité, Cathédrale, quais…).

- faire entrer la nature dans la ville : en réaménageant les espaces publics du bas du centre-ville, la Ville d'Angers saisit l'occasion de définir un projet capable de répondre non seulement aux attentes des angevins de disposer d'un nouveau rapport à ce paysage de cœur de ville et avec la Maine mais aussi de mettre en œuvre une des pièces de la trame verte et bleue qui reliera les Basses Vallées Angevines au nord aux plaines de la Baumette et au Val de Loire au sud.

- renforcer le commerce de centre-ville : il s'agit plus particulièrement de renforcer l'hyper-centre commerçant en le dotant d'une véritable vitrine en bas de centre-ville, directement connectée aux rues commerçantes qui composent le parcours marchand (rue Plantagenêt

notamment) qu'il est nécessaire d'améliorer en le rendant plus lisible et plus confortable. De façon concomitante, il est prévu de maintenir une accessibilité aux parcs de stationnement en ouvrage du centre-ville et de faciliter les livraisons des commerces de l'hyper-centre, moyennant une réorganisation des accès automobile en raison de la couverture partielle de la voie des berges.

- conforter l'offre touristique du cœur d'Angers : à mi-chemin entre le Château et la Doutre, au cœur d'un secteur patrimonial de grande qualité, l'aménagement du bas du centre-ville doit être l'occasion d'améliorer et de développer l'offre touristique et évènementielle angevine, en particulier en proposant un cheminement plus agréable entre les principaux sites touristiques (Château, Doutre et l'hôpital Saint Jean) et en proposant des espaces qui pourront devenir le support d'animations.

A cet effet, la Ville d'Angers a confié à la SPLA de l'Anjou l'engagement des études préalables d'aménagement en vue de définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière de cette opération d'aménagement permettant à la collectivité de se prononcer sur son opportunité, d'en arrêter la localisation et le programme, et d'en préciser les modalités de réalisation éventuelle.

En application des articles L300-2 et R300-1 du Code de l'Urbanisme, une concertation préalable est organisée pendant la réalisation de ces études d'aménagement, afin d'associer à l'élaboration de ce projet, les habitants, les associations locales, les professionnels et toute autre personne concernée.

Dans ce cadre, les modalités de la concertation proposée sont les suivantes :

- la tenue d'une exposition portant sur le projet dans les locaux de l'hôtel de ville d'Angers avec tenue de deux permanences à des dates qui seront arrêtées ultérieurement ;

- la tenue d'une réunion publique ;

- la mise à disposition dans les locaux de l'hôtel de ville d'Angers d'un dossier qui sera complété au fur et à mesure par des études jusqu'à la clôture de la concertation. Un registre, destiné à recevoir les observations du public, accompagnera ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 300-2 et R. 300-1,

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 05 février 2015

DELIBERE

Approuve les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement.

Engage la concertation préalable à ce projet d'aménagement selon les modalités suivantes :

- la tenue d'une exposition portant sur le projet dans les locaux de l'hôtel de ville d'Angers avec tenue de deux permanences à des dates qui seront arrêtées ultérieurement ;

- la tenue d'une réunion publique ;

- la mise à disposition dans les locaux de l'hôtel de ville d'Angers d'un dossier qui sera complété au fur et à mesure par des études jusqu'à la clôture de la concertation. Un registre, destiné à recevoir les observations du public, accompagnera ce dossier.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les démarches nécessaires à la conduite de cette concertation préalable

Précise que la concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration de l'opération d'aménagement avec les habitants, les associations locales, les professionnels et toute autre personne concernée.

Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Impute les dépenses au budget principal des exercices 2015 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre : 12.

- Frédéric BEATSE
- Rose-Marie VERON
- Gilles MAHE
- Fatimata AMY
- Antony TAILLEFAIT
- Silvia CAMARA-TOMBINI
- Alain PAGANO
- Chadia ARAB
- Luc BELOT
- Estelle LEMOINE-MAULNY
- Laure REVEAU
- Vincent DULONG

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 33 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 33 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-67***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Angers Cœur de Maine - Opération d'aménagement Angers Saint Serge - Lancement de la concertation préalable et dispositions relatives à l'étude d'impact

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Le projet Angers Cœur de Maine vise à la fois à participer à une redynamisation du centre-ville, en complément du passage d'une nouvelle ligne de tramway place Molière, à organiser le développement de Saint Serge qui, comme le Pôle Gare, constitue le prolongement naturel du centre-ville d'Angers et à permettre aux angevins de redécouvrir les sites fondateurs de leur ville, la Maine et ses rives en particulier.
Angers Cœur de Maine est une démarche de projet urbain qui se veut à la fois de portée stratégique et à visée opérationnelle. A court terme, il est proposé de mettre l'accent sur deux sites stratégiques :

- un premier site baptisé « Centre-ville Maine » correspondant aux secteurs Molière – Poissonnerie – Verdun – bas de la Montée Saint Maurice ;

- un second site baptisé « Angers Saint Serge » correspondant à la zone d'activités implantée entre le pôle universitaire et tertiaire de Saint Serge au sud et l'autoroute A11 au nord et où il s'agit de définir les contours d'un premier secteur opérationnel.

L'aménagement de ces deux sites stratégiques sera accompagné de la redéfinition dans la durée d'un projet d'ensemble permettant une reconquête progressive des rives de la Maine. Les premiers sites aménagés seront ainsi inclus dans une perspective d'ensemble et ils constitueront les premières pièces d'un nouveau projet de développement du cœur de l'agglomération angevine, ambitieux et abordé sous un angle pragmatique.
Le site de Saint Serge, qui couvre environ 77 hectares, est aujourd'hui occupé par une zone d'activités anciennes implantée entre le pôle universitaire et tertiaire de Saint Serge au sud et l'autoroute A11 au nord.

L'objectif est désormais de renforcer le rayonnement de cet ensemble urbain en accompagnant son évolution progressive dans le respect du Plan de Prévention des Risques d'Inondation Confluence Maine.

L'évolution de Saint Serge dans son ensemble devant se faire de manière progressive, la Ville d'Angers a organisé la réflexion à deux échelles :

- un plan d'aménagement du quartier Saint Serge dans son ensemble va permettre de disposer d'une vision cohérente pour le long terme et de proposer des modes d'aménagement respectueux du plan de prévention des risques d'inondation ;

- une déclinaison opérationnelle de ce plan général va être proposée pour la partie Sud du quartier, premier secteur qu'il est proposé d'aménager dans la continuité de la ville existante.

Ce premier secteur opérationnel, situé dans le prolongement direct du tissu urbain existant, couvre une superficie d'environ 15 hectares et prend place sur des fonciers aujourd'hui principalement affectés à des activités logistiques (SNCF, ERDF…).
Le développement de ce premier secteur opérationnel poursuit simultanément les objectifs suivants :

- une place prépondérante donnée à l'économie, la formation et la recherche ;

- une place à affirmer pour faire de ce quartier un lieu de création, d'innovation, d'animation et dédié aux loisirs urbains ;

- une programmation urbaine mixte qui permettra de constituer un ensemble urbain varié ;

- une forme urbaine résolument contemporaine associée à une présence structurante du végétal, tant pour les espaces publics que dans les îlots privés ;

- une accessibilité mieux organisée pour l'automobile et améliorée pour les autres modes ;

- une exigence environnementale qui permettra de faire de Saint Serge un quartier agréable à vivre et capable de s'adapter aux changements climatiques.

Lors de sa séance du 26 janvier 2015, le Conseil Municipal de la Ville d'Angers a confié à la SPLA de l'Anjou l'engagement des études préalables en vue de définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière de cette opération d'aménagement permettant à la collectivité de se prononcer sur son opportunité, d'en arrêter la localisation et le programme, devant permettre d'aboutir à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté.
En application des articles L300-2 et R300-1 du Code de l'Urbanisme, une concertation préalable est organisée pendant la réalisation de ces études afin d'associer à l'élaboration de ce projet, les habitants, les associations locales, les professionnels et toute autre personne concernée.
Dans ce cadre, les modalités de la concertation proposée sont les suivantes :

- la tenue d'une exposition portant sur le projet dans les locaux de l'hôtel de ville d'Angers avec la tenue de deux permanences à des dates qui seront arrêtées ultérieurement ;

- la tenue d'une réunion publique ;

- la mise à disposition d'un dossier dans les locaux de l'hôtel de ville d'Angers qui sera complété au fur et à mesure par des études jusqu'à la clôture de la concertation. Un registre, destiné à recevoir les observations du public, accompagnera ce dossier.

Conformément aux dispositions des articles L.122-1-1 et R.122-11-I du Code de l'Environnement, cette procédure de ZAC étant une procédure soumise à étude d'impact, il convient de fixer les modalités de mise à disposition de ladite étude d'impact ainsi que de l'avis de l'autorité environnementale de la façon suivante :

- un dossier comprenant l'étude d'impact relative à la création de la ZAC, l'avis relatif rendu par l'autorité environnementale sur le projet, ainsi que l'indication des autorités compétentes pour prendre la décision et de celle des personnes auprès desquelles peuvent être obtenus des renseignements, sera mis à la disposition du public pour une période de 15 jours ultérieurement définie, à l'hôtel de ville d'Angers, et consultable aux jours et heures d'ouverture au public ;

- un registre permettant au public de formuler ses observations sera également mis à disposition ;

- un bilan de la mise à disposition sera dressé par délibération à l'issue de la période de mise à disposition. Ce bilan sera mis à disposition du public en l'hôtel de ville d'Angers, pour une période de 15 jours à compter de l'exécution de la délibération approuvant ledit bilan, aux jours et heures d'ouverture au public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 300-2 et R. 300-1,
Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 122-1-1 et R. 122-11-I,

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 05 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 33 *(dans l'Ordre du Jour)*

DELIBERE

Approuve les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement.

Engage la concertation préalable à ce projet d'aménagement selon les modalités suivantes :

- la tenue d'une exposition portant sur le projet dans les locaux de l'hôtel de ville d'Angers avec tenue de deux permanences à des dates qui seront arrêtées ultérieurement ;
- la tenue d'une réunion publique ;
- la mise à disposition dans les locaux de l'hôtel de ville d'Angers d'un dossier qui sera complété au fur et à mesure par des études jusqu'à la clôture de la concertation. Un registre, destiné à recevoir les observations du public, accompagnera ce dossier.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les démarches nécessaires à la conduite de cette concertation préalable

Précise que la concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration de l'opération d'aménagement avec les habitants, les associations locales, les professionnels et toute autre personne concernée.

Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Impute les dépenses au budget principal des exercices 2015 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre : 12.

- Frédéric BEATSE
- Rose-Marie VERON
- Gilles MAHE
- Fatimata AMY
- Antony TAILLEFAIT
- Silvia CAMARA-TOMBINI
- Alain PAGANO
- Chadia ARAB
- Luc BELOT
- Estelle LEMOINE-MAULNY
- Laure REVEAU
- Vincent DULONG

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC C. Leblanc

MAIRIE D'A... RÉPUBLIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 34 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 34 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-68***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN -

Angers Cœur de Maine - Opération d'aménagement Angers Saint Serge - Lancement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS d'Angers Loire Métropole - secteur Angers

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Dans le prolongement du Schéma de Cohérence Territoriale du pays Loire Angers, un des principaux axes de la Ville d'Angers consiste à orienter son action en faveur du cœur de l'agglomération et du centre-ville d'Angers en particulier. A ce titre, le projet Angers Cœur de Maine vise à la fois à participer à une redynamisation du centre-ville, à permettre aux angevins de redécouvrir les sites fondateurs de leur ville, la Maine et ses rives en particulier et à organiser le développement de Saint Serge qui, comme le Pôle Gare, constitue le prolongement naturel du centre-ville d'Angers.

Le site de Saint Serge, qui couvre environ 77 hectares, est aujourd'hui occupé par une zone d'activités anciennes implantée entre le pôle universitaire et tertiaire de Saint Serge au sud et l'autoroute A11 au nord.

L'objectif est désormais de renforcer le rayonnement de cet ensemble urbain en accompagnant son évolution progressive dans le respect du Plan de Prévention des Risques d'Inondation Confluence Maine.

Pour ce faire, les premières réflexions réengagées avec l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine GRETHER proposent d'organiser le développement de ce site en distinguant quatre espaces complémentaires :

- un vaste espace vert public destiné à accueillir les déblais nécessaires à la prise en compte du Plan de Prévention des Risques d'Inondation et relié à un réseau d'espaces verts et naturels ;
- un premier secteur opérationnel, situé dans le prolongement de la ville existante et du pôle universitaire et tertiaire existant ;
- le secteur correspondant au site du Marché d'Intérêt National et dont la mutation sera plus lointaine ;
- un secteur correspondant à l'actuelle zone d'activités commerciales et logistiques dont il est également prévu d'anticiper l'évolution tout en affirmant sa vocation économique.

Le premier secteur opérationnel est situé dans le prolongement direct du tissu urbain existant. Baptisé « Angers Saint Serge », il couvre une superficie d'environ 15 hectares et prend place sur des fonciers aujourd'hui principalement affectés à des activités logistiques (SNCF, ERDF…).

Les atouts du pôle universitaire et tertiaire directement voisin sont déjà nombreux : amorcé dans les années 1990 dans le cadre du Schéma Université 2000, c'est aujourd'hui un quartier constitué, très central, vivant et animé. Le pôle universitaire de Saint Serge rassemble déjà environ 5 000 étudiants, près de 400 emplois universitaires sur site et 700 vacataires travaillent à l'université de Saint Serge tous les ans. Sur le plan tertiaire, Saint Serge accueille déjà des organismes publics ou parapublics et d'importantes sociétés de services. Au total, le pôle tertiaire de Saint Serge regroupe plus de 1 200 emplois privés.
La volonté est de faire de l'extension de ce pôle urbain un cadre agréable à vivre pour les chercheurs, enseignants, étudiants, acteurs économiques et habitants. L'ambition est d'organiser le développement d'espaces de travail innovants, de lieux d'échanges et de rencontres festives et sportives, un cadre

propice aux loisirs urbains, à la détente dans une ambiance paysagère aérée où le végétal prendra toute sa place.

Ce premier secteur opérationnel bénéficiera d'une proximité immédiate avec le centre-ville et son hyper-centre commerçant. Ce nouvel espace urbain s'organisera notamment autour de l'actuelle station du tramway « berges de Maine ». Cet endroit deviendra, avec la « station Saint Serge – Université » un pôle de mobilité associant parkings collectifs, stationnement pour vélos, location de vélos ou de voitures… La proximité du centre-ville sera en outre renforcée par l'aménagement de la nouvelle ligne de tramway qui passera par les boulevards Ayrault et Carnot.

Ce secteur bénéficie par ailleurs d'une très bonne accessibilité routière, non seulement grâce à la voie des berges mais aussi grâce à un maillage de voies qui organise le quartier Saint Serge depuis le Nord (avenue Jean Joxé, rue du Maine, avenue Besnardière…), en lien avec l'échangeur autoroutier.

L'évolution de Saint Serge dans son ensemble devant se faire de manière progressive, la Ville d'Angers a organisé la réflexion à deux échelles :

- un plan d'aménagement du quartier Saint Serge dans son ensemble va permettre de disposer d'une vision cohérente pour le long terme et de proposer des modes d'aménagement respectueux du plan de prévention des risques d'inondation ;

- une déclinaison opérationnelle de ce plan général va être proposée pour la partie Sud du quartier, premier secteur qu'il est proposé d'aménager dans la continuité de la ville existante.

Le développement de ce premier secteur opérationnel poursuit simultanément les objectifs suivants :

- une place prépondérante donnée à l'économie, la formation et la recherche ;

- une place à affirmer pour faire de ce quartier un lieu de création, d'innovation, d'animation et dédié aux loisirs urbains ;

- une programmation urbaine mixte qui permettra de constituer un ensemble urbain varié ;

- une forme urbaine résolument contemporaine associée à une présence structurante du végétal, tant pour les espaces publics que dans les îlots privés ;

- une accessibilité mieux organisée pour l'automobile et améliorée pour les autres modes ;

- une exigence environnementale qui permettra de faire de Saint Serge un quartier agréable à vivre et capable de s'adapter aux changements climatiques.

Aujourd'hui, le règlement d'urbanisme de ce site correspond à un secteur de renouvellement urbain envisagé à moyen ou long terme (zone UYu au Plan d'occupation des Sols), ce qui en limite strictement le développement.

Si le principe du renouvellement urbain correspond à l'ambition de ce projet d'aménagement, le règlement de la zone UYu ne permet pas aujourd'hui de concevoir un quartier mixte, aux formes bâties proches de celles qui caractérisent les quartiers urbains environnants de Ney-Chalouère, du centre-ville et de la ZAC Saint serge 2000.

Il est donc proposé de recourir à la procédure de déclaration de projet afin que les règles d'urbanisme puissent être composées en fonction du projet urbain de ce secteur pour lesquelles les premières études ont été engagées et pour lequel une concertation préalable avec le public est parallèlement ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 34 *(dans l'Ordre du Jour)*

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 300-6, L. 123-14, L. 123-14-2, L. 123-19 et R. 123-23-3,
Vu le Code de l'environnement, et notamment l'article L. 126-1,
Vu le Plan d'Occupation des Sols d'Angers Loire Métropole – secteur Angers,

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 05 février 2015

DELIBERE

Lance une procédure de mise en compatibilité du POS secteur Angers avec une déclaration de projet, procédure qui comporte une enquête publique portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération qui nécessite l'évolution du document d'urbanisme et sur la mise en compatibilité dudit document d'urbanisme.

Associe les personnes publiques mentionnées au premier alinéa du I et au III de l'article L. 121-4 du Code de l'Urbanisme.

Autorise le Maire ou son représentant à procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en oeuvre de cette procédure et notamment demander au Préfet d'organiser l'enquête publique et à Angers Loire Métropole de mettre le POS en compatibilité.

Procéde aux mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales et du code de l'environnement.

Impute les dépenses au budget principal des exercices 2015 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre : 12.

- Frédéric BEATSE
- Rose-Marie VERON
- Gilles MAHE
- Fatimata AMY
- Antony TAILLEFAIT
- Silvia CAMARA-TOMBINI
- Alain PAGANO
- Chadia ARAB
- Luc BELOT
- Estelle LEMOINE-MAULNY
- Laure REVEAU
- Vincent DULONG

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 35 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 35 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-69***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN -

Angers Cœur de Maine - Opération d'aménagement Angers Saint Serge - Sollicitation du Préfet de Maine et Loire en vue d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

En matière d'aménagement urbain, un des principaux axes de la Ville d'Angers consiste à orienter son action en faveur du cœur de l'agglomération et du centre-ville d'Angers en particulier. A ce titre, le projet Angers Cœur de Maine vise à la fois à participer à une redynamisation du centre-ville, à permettre aux angevins de redécouvrir les sites fondateurs de leur ville, la Maine et ses rives en particulier et à organiser le développement de Saint Serge qui, comme le Pôle Gare, constitue le prolongement naturel du centre-ville d'Angers.
Pour le site baptisé « Angers Saint Serge », correspondant à la zone d'activités implantée entre le pôle universitaire et tertiaire de Saint Serge au sud et l'autoroute A11 au nord, les objectifs généraux sont les suivants :

- proposer un nouveau plan d'aménagement pour ce quartier (77 hectares environ) en tenant compte du maintien à court et moyen terme de la voie des berges, de la création d'un échangeur complet avec l'autoroute A11 et des impératifs environnementaux qui s'imposent ici (inondations et plus généralement adaptation du site aux changements climatiques, prise en compte de la trame verte et bleue de l'agglomération et des liaisons possibles avec les basses vallées angevines et Terra Botanica…) ;

- proposer une déclinaison opérationnelle de ce plan général pour la partie Sud du quartier (15 hectares environ), notamment en organisant l'installation d'une nouvelle chambre des métiers et d'autres équipements et programmes concourant à faire de ce secteur un lieu vivant et animé ;

- donner aux entreprises de la zone d'activités Saint Serge une image claire de ce que la puissance publique veut faire de ce secteur en proposant un plan directeur qui permette aux entreprises de se projeter dans le temps et de s'impliquer dans la mutation de ce quartier d'activités situé en entrée de ville et à deux pas du centre-ville.

L'aménagement des 77 hectares du secteur Angers Saint Serge doit être conçu en respectant le Plan de Prévention des Risques d'Inondations Confluence Maine, approuvé le 16 novembre 2009, plus particulièrement la zone Bs dédiée à Saint Serge qui impose trois règles afin d'accompagner le renouvellement urbain de ce secteur :
- justifier pour tout aménagement d'un impact hydraulique positif ou nul ;
- ne pas dépasser 33% d'emprise au sol ;
- respecter une concomitance de déblais et remblais.

Afin de permettre l'application du Plan de Prévention des Risques d'Inondation à Saint Serge et de disposer d'un plan d'aménagement d'ensemble qui permette de décliner dans le temps plusieurs sites opérationnels, il est prévu de travailler ces prochains mois à deux échelles :

- à l'échelle de Saint Serge dans son ensemble, avec d'un point de vue administratif, la préparation d'un dossier de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau permettant de disposer d'une autorisation globale qui permettra de mettre en œuvre différents sites opérationnels dans le temps tout en maintenant l'organisation générale du plan ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 35 *(dans l'Ordre du Jour)*

- à l'échelle du premier secteur opérationnel (projet de Zone d'Aménagement Concerté d'environ 15 hectares), avec d'un point de vue administratif, le dépôt d'un dossier d'étude d'impact spécifique à ce secteur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L 210-1 à L 214-16 et R 214-1 à R 214-56,
Vu la loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992 modifiée, la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques et leurs décrets d'application.

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 05 février 2015

DELIBERE

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au maire délégué à solliciter auprès du Préfet une autorisation au titre de la loi sur l'eau, à l'échelle du secteur Angers Saint Serge dans son ensemble (77Ha)

Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales et du code de l'environnement.

Impute les dépenses au budget principal des exercices 2015 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre : 12.

- Frédéric BEATSE
- Rose-Marie VERON
- Gilles MAHE
- Fatimata AMY
- Antony TAILLEFAIT
- Silvia CAMARA-TOMBINI
- Alain PAGANO
- Chadia ARAB
- Luc BELOT
- Estelle LEMOINE-MAULNY
- Laure REVEAU
- Vincent DULONG

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 36 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 36 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-70***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Droits de sols

Aide municipale au ravalement de façades - 9ème campagne - Attribution de subventions

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Lors de sa séance du 30 janvier 2012, le Conseil Municipal a décidé d'engager une neuvième campagne de ravalement de façades obligatoire. Cette action s'inscrit dans une politique de valorisation du paysage urbain angevin. L'impact d'un patrimoine architectural entretenu et mis en valeur, revitalise en priorité le quartier traité, son voisinage immédiat, mais également la Ville dans sa globalité. Les effets positifs des précédentes campagnes de ravalement sont connus et appréciés par les visiteurs et les habitants d'Angers depuis de nombreuses années.

Afin de poursuivre cette action de valorisation du paysage urbain, la 9ème campagne de ravalement a été engagée le 1er février 2012, avec pour objectif d'accompagner la valorisation du centre-ville. L'arrêté du 20 mars 2012 établit la liste des immeubles concernés par la neuvième campagne de ravalement de façades.

Afin d'aider financièrement les propriétaires concernés par cette campagne, il a été prévu l'attribution de subventions au titre de l'aide municipale au ravalement de façades. La délibération du Conseil Municipal n°24 du 30 janvier 2012, établit les critères d'attribution, le mode de calcul de l'aide, et les conditions de versement des subventions pour la neuvième campagne de ravalement de façades.

Suite à l'achèvement des travaux de ravalement des façades d'immeubles visés par cette campagne, et conformément au règlement de subvention en vigueur, des propriétaires ont sollicité le versement d'une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, pour un montant global de 20 122 €, selon la répartition figurant en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu la délibération du Conseil Municipal 34-86-082, du 27 janvier 1986 relative au ravalement des façades d'immeubles et à l'aide de la Ville,
Vu les délibérations du Conseil Municipal DEL-2012-23 du 30 janvier 2012, relative au lancement de la neuvième campagne de ravalement de façades, DEL 2012-24 du 30 janvier 2012, relative aux critères d'attribution et au mode de calcul de l'aide municipale au ravalement, et DEL-2013-575 du 4 novembre 2013, relative à la prolongation de la neuvième campagne de ravalement de façades,
Vu les arrêtés municipaux du 20 mars 2012, et du 12 décembre 2013 fixant la liste des immeubles visés par la neuvième campagne de ravalement de façades.

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 05 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 36 ***(dans l'Ordre du Jour)***

DELIBERE

Attribue les subventions au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, à hauteur d'un montant global de 20 122 €, selon la répartition figurant en annexe, pour les travaux de ravalement réalisés sur des immeubles visés par la neuvième campagne.

Impute la dépense, qui s'élève à 20 122 €, au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 204, article 2042 2, dans la mesure des crédits restant disponibles, et dans une limite de deux ans à compter de la date de la présente délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

C Leblanc

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 37 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 37 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-71***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Autres actions d'urbanisme et d'aménagement urbain

Quartier Centre-ville Lafayette - Autorisation de dépôt de permis de construire - 13 promenade du Bout du Monde.

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La ville d'Angers est propriétaire d'une parcelle sise à l'angle de la rue du Vollier et de la Promenade du Bout du Monde, cadastrée DH n°529 et d'une contenance de 527 m².

Des négociations ont été menées avec Monsieur Luc Germond pour la cession de cette parcelle en vue d'y réaliser le projet suivant : réhabilitation du bâtiment existant avec projet de restaurant en rez-de-chaussée et logements aux étages.

La cession de cette parcelle et de ce bien permet :

- D'accompagner la requalification et la valorisation de la Promenade du Bout du Monde,
- D'accompagner la valorisation et l'animation touristique de la Cité historique,
- De valoriser et de traiter qualitativement une des entrées de la Cité historique, en réhabilitant un bâti faisant face au Château d'Angers.

Afin de permettre l'avancement du projet, il est proposé d'autoriser Monsieur Luc Germond ou tout autre personne morale s'y substituant, à déposer un permis de construire sur la parcelle cadastrée DH n°529 propriété de la ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 05 février 2015

DELIBERE

Autorise Monsieur Luc Germond ou tout autre personne morale qui se substituerait totalement ou partiellement à déposer une demande de permis de construire permettant la réalisation de ce programme ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les actes à intervenir.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 38 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 38 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-72***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Maison de quartier du Lac de Maine - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de procéder à la construction d'une nouvelle maison de quartier au Lac de Maine.

Le projet consiste en la démolition d'un bâtiment existant et en la construction d'un bâtiment neuf d'environ 1 900 m^2 situés 34 rue de la chambre aux deniers. Il consiste également en la rénovation d'un volume dédié à la musique de l'ordre de 175 m^2 sur le site de la ferme de la Fontaine.

L'enveloppe financière affectée aux travaux est estimé à 4 000 000 € HT soit 4 800 000 € TTC (valeur décembre 2013).

Un concours de maîtrise d'œuvre a été organisé conformément aux dispositions du code des Marchés Publics et à la loi régissant les opérations de maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP).

La procédure de choix du maître d'œuvre est récapitulée ci-dessous.

I - PHASE DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DE REMISE DES OFFRES

L'avis de publicité a été lancé dans la presse le 05 Février 2014 et la date limite de remise des candidatures fixée au 10 mars 2014 à 16h00. 113 plis ont été enregistrés. L'analyse des candidatures a été soumise à l'examen des membres du jury de concours le 11 septembre 2014.

A l'issue de cette réunion, le jury a émis un avis et proposé trois équipes admises à concourir, dont voici la liste :

- Equipe TETRARC/ CMB/ EVEN STRUCTURE/ AB Ingénierie / SYMBIANCE/ SODEREF
- Equipe Lionel VIE / Laurent VIE/ ATB Pays de La Loire / AIA Ingénierie Angers SAS / AB Ingénierie / DB Acoustic / Cabinet Branchereau / Atelier AVENA
- Equipe DCL Architectes/ Techniques et chantiers / AIA CERT BER / RABIER Fluides Concept/ SERBD / IRH ingénieur conseil/ François TAVERNIER

La date limite de remise des prestations a été fixée au 12 décembre 2014 à 16h00.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 38 *(dans l'Ordre du Jour)*

II - PHASE DE CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Les prestations des trois équipes, ont été ouvertes le 15 décembre 2014 et enregistrées dans le respect de l'anonymat des candidats sous les codes suivantes : A, B et C. L'analyse des offres a été effectuée par un comité technique et présentée aux membres du jury le 30 janvier 2015.

Les projets ont été examinés au regard des critères suivants :

1. adéquation de l'offre au programme (aspects quantitatifs et organisation fonctionnelle du bâtiment et respect des exigences)
2. compatibilité de l'économie du projet avec l'enveloppe financière affectée aux travaux
3. qualité architecturale, insertion urbaine et insertion dans le site
4. prise en compte de la démarche Qualité Environnementale
5. pérennité de l'ouvrage et maîtrise des coûts de fonctionnement

Après étude des projets au regard des critères ci-dessus, le jury émet un avis. Il est ensuite procédé au classement des projets et vote. Le projet B a obtenu l'unanimité pour être classé en première position. Les projets A et C ont été classés respectivement en deuxième et troisième position.

Après le vote, l'anonymat des candidats est levé par le représentant du pouvoir adjudicateur. Le projet B est désigné comme lauréat. Il s'agit du groupement suivant : Equipe Lionel VIE / Laurent VIE, ATB Pays de La Loire / AIA Ingénierie Angers SAS / AB Ingénierie / DB Acoustic / Cabinet Branchereau / Atelier AVENA

En outre, le jury de concours a décidé d'accorder, aux équipes de concepteurs des projets classés deuxième et troisième, tous deux jugés complets, l'indemnité prévue au règlement du concours, à savoir 16 000 € HT soit 19 200 € TTC.

Conformément aux dispositions législatives et règlementaires relatives à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, décret d'application n° 93-1268 du 29 novembre 1993 et arrêté du 21 décembre 1993 et arrêté du 21 décembre 1993), des négociations ont été engagées avec l'équipe de concepteurs désignée comme lauréate.

Au vu de la nature et de la complexité de l'opération et, au terme des négociations, le forfait de rémunération s'établit à 520 000 € HT soit 624 000 € TTC répartis comme suit :

- Mission de base : 400 000 € HT
- Missions complémentaires (Synthèse, HQE, CEM) : 40 000 € HT
- Options :
  - Coordination sécurité incendie (SSI) : 4 000 € HT
  - Etudes partielles d'exécution quantitatif (EXE partielle) : 68 000 € HT
  - Traitement de la signalétique (TDS) : 8 000€ HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu la délibération DEL 2014-65 du 29 janvier 2014 autorisant le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre,
Vu la délibération DEL 2014-464 du 21 juillet 2014 désignant les membres élus du jury,
Vu la décision du 30 janvier 2015 prise par le jury de concours.

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 février 2015
Considérant la nécessité d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour poursuivre l'opération,

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 38 ***(dans l'Ordre du Jour)***

DELIBERE

Attribue le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération à l'équipe Lionel VIE / Laurent VIE, ATB Pays de La Loire / AIA Ingénierie Angers SAS / AB Ingénierie / DB Acoustic / Cabinet Branchereau / Atelier AVENA

Attribue le montant des honoraires du maître d'œuvre à 520 000 € HT soit 624 000 € TTC correspondant à la mission de base, aux missions complémentaires (Synthèse, HQE, CEM) et aux options (Coordination sécurité incendie, Etudes partielles d'exécution quantitatif, Traitement de la signalétique).

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ledit marché de maîtrise d'œuvre

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, aux chapitres et articles correspondants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

C Leblanc

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 39 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 39 ***(dans l'Ordre du Jour)***

*Référence : **DEL-2015-73***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Quartier Centre Ville - Locaux 35 rue St Exupéry - Convention de mise à disposition avec l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de Maine et Loire - Remise de dette

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers met à disposition de l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de Maine et Loire des locaux situés 35 rue St Exupéry à Angers, en vertu d'une convention d'occupation en date du 1er septembre 2013.

Cette mise à disposition est consentie et acceptée moyennant le paiement des charges locatives dont le montant est fixé à 1 708 € TTC pour l'année 2013, payable semestriellement à terme à échoir.

Au vu de la demande de l'association et afin de faire face à une situation financière actuellement difficile pour l'association, la Ville d'Angers accepte de procéder à une remise de dette du paiement des charges locatives correspondant au 1er semestre 2014 pour un montant de 861,94 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 05 février 2015

DELIBERE

Adopte la remise de dette des charges locatives à l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de Maine et Loire pour un montant de 861,94 € TTC pour la période du 1er semestre 2014.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte inhérent à cette remise.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 40 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 40 ***(dans l'Ordre du Jour)***

*Référence : **DEL-2015-74***

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Quartier Centre Ville - Lafayette - Enfouissement des réseaux aériens de la rue Maurice Blanchard et de la Promenade de la Baumette - fonds de concours de la Ville - conventions

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Dans le cadre du plan d'urgence Voirie, il a été décidé de retraiter l'espace public et de procéder à l'enfouissement des réseaux aériens d'énergie, de télécommunication et d'éclairage public de la rue Maurice Blanchard et de la Promenade de la Baumette.

Dans ce cadre, la ville d'Angers accepte de verser un fonds de concours au Syndicat Intercommunal d'Energie du Maine et Loire (SIEML), pour l'opération d'enfouissement des réseaux électriques basse tension, rue Maurice Blanchard et Promenade de la Baumette.

Par ailleurs, la maitrise d'ouvrage temporaire des travaux d'enfouissement des réseaux aériens d'éclairage public de la rue Maurice Blanchard est confiée au Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine et Loire.

Enfin, Orange, le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) et la Ville d'Angers se sont concertés pour une mise en souterrain coordonnée de l'ensemble des réseaux de télécommunication, dont la maitrise d'ouvrage est également confiée au SIEML.

Il convient donc de :

1. Verser un fonds de concours au SIEML pour le réseau basse tension, selon les modalités suivantes :

<u>Pour la rue Maurice Blanchard</u> :

- Montant de l'opération 100 291,13 € HT
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML 75 218,34 € HT

<u>Pour la Promenade de la Baumette</u> :

- Montant de l'opération 11 266,46 € HT
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML 8 449,85 € HT

2. Etablir une convention de maitrise d'ouvrage temporaire avec le SIEML, pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens d'éclairage public et de génie civil optique de la rue Maurice Blanchard.

La Ville d'Angers prendra en charge l'intégralité des travaux, telle que définit en annexe 1 de la convention, soit un coût de 60 797, 21 € TTC.

3. Etablir une convention tripartite avec Orange et le SIEML pour préciser les modalités de l'enfouissement coordonné de l'ensemble des réseaux de télécommunication et les principes de répartition financière pour les opérations réalisées rue Maurice Blanchard et Promenade de la Baumette.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 40 *(dans l'Ordre du Jour)*

La Ville supportera le coût des travaux de génie civil pour un montant global de 48 641,62 € TTC pour la rue Maurice Blanchard, de 2 454,79 € TTC pour la Promenade de la Baumette.

Les coûts de l'ensemble des travaux étant estimatifs, la Ville supportera les coûts réels des travaux réalisés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 05 février 2015
Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015

DELIBERE

Autorise le versement du fonds de concours au SIEML.

Autorise le Maire ou l'adjoint au maire délégué à signer la convention avec le SIEML pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et la convention tripartite avec Orange et le SIEML pour l'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunication.

Impute les dépenses correspondantes au budget de l'exercice 2015 et suivants sur les lignes 20441 et 2315 822.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
C Leblanc

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 41 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 41 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-75***

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Réaménagement de l'avenue René Gasnier - Autorisation de signature.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Dans le cadre du plan d'urgence Voirie, la Ville d'Angers a décidé de procéder au réaménagement de l'avenue René Gasnier ; opération divisée en trois tronçons. Les travaux du premier tronçon (de la place des Acacias à la rue des Gouronnières) auront lieu au printemps 2015.Chaque lot comportant une tranche ferme et 2 tranches conditionnelles.

Après analyse des offres :

Le lot 1 « voirie et réseaux divers « est attribué à l'entreprise Colas Centre ouest par application des prix du bordereau des prix unitaires (BPU) aux quantités réellement exécutées.

Le lot 2 « aménagements paysagers » est attribué à l'entreprise Chupin par application des prix du bordereau des prix unitaires (BPU) des quantités réellement exécutées.

A titre indicatif, le montant total (montant non contractuel) du détail quantitatif estimatif (DQE), qui servait à la comparaison des offres était de 949 990, 07 € HT, pour le lot 1 (tranche ferme et tranches conditionnelles) et de 84 392.17 € HT pour le lot 2 (tranche ferme et tranches conditionnelles).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des marchés publics,

Considérant l'avis de la Commission Aménagements et Cadre de vie du 05 février 2015
Considérant l'avis de la Commission des Finances du 12 février 2015.
Considérant la nécessité de réaliser ces travaux.

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué, à signer les marchés attribués à l'entreprise Colas centre ouest pour le lot 1 et à l'entreprise Chupin pour le lot 2.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué, à signer tout avenant de transfert relatif à ce marché ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indices suite à la suppression de celui-ci .

Impute les dépenses aux budgets des exercices 2015 et suivants, chapitre 23, article 2315.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 42 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 42 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-76***

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Coordination de réfection de chaussées et répartition financière - Convention cadre avec Dalkia

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Pour développer son réseau de chaleur, Dalkia occupe le domaine public, réalise des tranchées sur la chaussée et procède ensuite à la réfection de la structure dans le cadre d'opérations programmées. Conjointement, la Ville procède à la réfection du revêtement de la chaussée.

Il convient d'établir une convention cadre permettant de :

- Coordonner les interventions de Dalkia et de la Ville d'Angers concernant les réfections de chaussées pour rendre l'espace public pérenne et uniforme lorsque les interventions de Dalkia ont lieu au-delà des limites fixées par le règlement de voirie pour l'ouverture des tranchées et la couverture des canalisations.
- Organiser les répartitions financières des coûts des travaux entre les deux parties.

La convention cadre est conclue pour une durée de trois ans à la date de sa signature par les parties. Chaque enfouissement fera l'objet d'une convention particulière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la Commission Aménagements et Cadre de Vie du 05 février 2015,
Considérant l'avis de la Commission Finances du 12 février 2015,

DELIBERE

Approuve la convention cadre entre Dalkia et la Ville d'Angers.

Autorise le Maire ou l'adjoint au maire délégué à signer la convention cadre pour la coordination de réfection de chaussées et la répartition financière des travaux.

Autorise le Maire ou l'adjoint au maire délégué à signer les conventions particulières qui en découlent.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

P. Le Blanc

Catherine LEBLANC

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 43 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 43 ***(dans l'Ordre du Jour)***

*Référence : **DEL-2015-77***

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Extension de la restauration scolaire de l'école Bois de Mollières - Convention de participation financière avec Angers Loire Métropole - Autorisation de signature

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers a sollicité Angers Loire Métropole dans le cadre de sa compétence scolaire afin de réaliser des travaux d'extension de la restauration scolaire de l'école Bois de Mollières.

Le projet consiste en l'extension, en continuité, de la restauration scolaire élémentaire en surplomb du parterre entre les deux cours maternelles.

Le coût global de l'opération est estimé au stade avant-projet définitif, à 141 666,67 € HT soit 170 000 € TTC (valeur Janvier 2015), incluant les équipements de cuisine.

La Ville d'Angers financera les équipements de cuisine estimés à 19 582 € HT, ces derniers n'entrant pas dans le champ de compétence d'Angers Loire Métropole.

Il convient donc d'autoriser la signature d'une convention de participation financière entre les deux parties.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 février 2015

DELIBERE

Approuve la convention de participation financière entre la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole, dans le cadre de l'extension du restaurant scolaire de l'école Bois de Mollières, concernant la prise en charge, par la Ville d'Angers, des éléments de cuisine

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer la dite convention

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants aux chapitres et articles correspondants

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 44 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 44 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-78***

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Mise à disposition de données numériques - Convention avec ERDF

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

En vue de faciliter l'instruction des demandes de travaux à proximité des ouvrages, la Ville a sollicité d'Electricité Réseau Distribution France (ERDF) la mise à disposition des données cartographiques, en format numérique, des réseaux publics de distribution d'électricité.

Cette mise à disposition a fait l'objet d'une convention avec ERDF pour définir les modalités techniques et financières de la communication de ces données cartographiques en format numérique, pour trois ans.

Cette convention étant arrivée à échéance, il y a lieu de la renouveler dans les mêmes conditions :

- Les données fournies annuellement décriront les ouvrages concédés en l'état des dernières mises à jour de leur représentation graphique.
- Cette mise à disposition fera l'objet d'une facturation d'un montant de 356,61 € hors taxe + 1 € hors taxe par tranche de 10 km de réseaux, soit un total de 443,11 € hors taxe pour le patrimoine connu au 31/12/2014.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la Commission Aménagements et Cadre de Vie du 05 février 2015,
Considérant l'avis de la Commission Finances du 12 février 2015,

DELIBERE

Approuve la convention entre ERDF et la Ville d'Angers concernant la mise à disposition de données numériques des réseaux publics de distribution d'électricité.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, ligne 6188-822, chapitre 011.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Leblanc

Catherine LEBLANC

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 45 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 45 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-79***

PROPRETE URBAINE - Propreté publique

Gestion de l'entretien de la 1ère ligne de tramway - Avenant n° 1 - Convention avec Angers Loire Métropole.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers ont signé une convention en mars 2014 pour la gestion et l'entretien de la 1ère ligne de tramway.

Il convient de prendre un avenant afin d'actualiser les coûts concernant les prestations effectuées par le service propreté publique de la Ville d'Angers, portant l'estimation annuelle à 190 000 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 05 février 2015

DELIBERE

Approuve l'avenant numéro 1 à la convention avec Angers Loire Métropole pour l'entretien de la 1ère ligne de tramway ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au maire délégué à signer cet avenant,

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 70, article 70878.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC Leblanc

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 46 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 46 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-80***

DEPLACEMENTS - Déplacements doux

Mise en place d'un service de prêt de vélos pliants - Approbation grille tarifaire.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite apporter un service aux personnes utilisant à la fois le train et le vélo dans leur trajet domicile/travail.

Il est proposé de mettre en place un prêt de vélos pliants pour les personnes habitant ou travaillant sur Angers abonnés au TER à titre gratuit via un contrat VéloCité spécifique. Ce nouveau service proposé dans le cadre de VéloCité a pour objectif de permettre aux usagers du train de se familiariser avec ce mode de transport encore peu répandu. Il est une réponse à la saturation des vélos dans les TER aux heures de pointes.

La proximité de VéloCité avec la gare permettra aux bénéficiaires de ce service de disposer d'un interlocuteur sur leur trajet quotidien notamment pour le petit entretien de leur vélo.

Une grille tarifaire spécifique au prêt de vélo pliant est jointe à la délibération. Les modalités de mise à disposition à titre gratuit sont précisées dans un contrat type, joint, signé avec chaque usager.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 05 février 2015

DELIBERE

Approuve la mise en place du service de prêt vélos pliants et la grille tarifaire afférant.

Approuve le contrat type de location.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 47 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 47 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-81***

DEPLACEMENTS - Déplacements doux

VéloCité - Entretien, stockage et transport des vélos - Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Dans le cadre du fonctionnement de VéloCité, il convient de continuer d'entretenir le parc de vélos mais aussi d'assurer le stockage et le transport de ces mêmes vélos.

Le marché en cours d'exécution arrive à échéance le 14 mars 2015.

Il est donc proposé de lancer une nouvelle consultation pour mettre en service, transporter, entretenir et réparer les vélos de Vélocité.

Il s'agit de passer un marché à bons de commande en application de l'article 77 du Code des marchés publics, avec un minimum annuel de 25 000 € TTC et sans maximum.

L'entreprise est tenue de proposer une action d'insertion entre 20 et 30% des heures travaillées.

Le marché est conclu pour une durée de deux ans renouvelable une fois pour une durée to ale de quatre ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des marchés publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 05 février 2015

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué , à signer le marché à l'issue de la consultation et tout avenant de transfert relatif à ce marché pour le compte de la ville ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indices suite à la suppression de celui ci.

Impute les dépenses au budget de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 61 article 61551

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

C Leblanc

Catherine LEBLANC

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 48 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 48 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-82***

DEPLACEMENTS - Déplacements doux

VéloCité - Prestation d'insertion pour l'entretien de stockage et de transport des vélos - Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Dans le cadre du fonctionnement de VéloCité, il convient de continuer d'entretenir le parc de vélos mais aussi d'assurer le stockage et le transport de ces mêmes vélos.

Le marché en cours d'exécution arrive à échéance le 14 mars 2015.

Dans le cadre de sa politique d'insertion profession des publics prioritaires d'emploi et d'insertion, la ville d'Angers souhaite confiée une partie des prestations d'entretien du parc de vélos à des ateliers et chantier d'insertion.

Il est donc proposé de lancer une nouvelle consultation pour mettre en service, transporter, entretenir et réparer les vélos de Vélocité.

Il s'agit de passer un marché à bons de commande en application de l'article 77 du Code des marchés publics, avec un minimum annuel de 130 000 € TTC et sans maximum.

Le marché est conclu pour une durée de deux ans renouvelable une fois pour une durée totale de quatre ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code des marchés publics

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 05 février 2015

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué , à signer le marché à l'issue de la consultation et tout avenant de transfert relatif à ce marché pour le compte de la ville ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indices suite à la suppression de celui ci.
Impute les dépenses au budget de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 61 article 61551

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 49 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 49 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-83***

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Pilotage de la politique

Développement du solaire thermique à destination des particuliers - Aide de la Ville d'Angers

Rapporteur : Isabelle LE MANIO,

EXPOSE

Par délibération du 26 octobre 2009, le Conseil Municipal a décidé, au titre du volet Développement Durable - Développement du solaire thermique à destination des particuliers, de modifier son régime d'aides financières aux particuliers, complémentaire aux aides d'Angers Loire Métropole.

Ayant été déposé auprès d'Angers Loire Métropole en août 2013 avant la fin du dispositif programmée le 1er janvier 2015, le dossier cité ci-après est subventionnable.

C'est dans ce cadre que la Ville d'Angers est sollicitée pour l'attribution d'une subvention de :

- 350 € pour Monsieur Thomas TESSIER.

Le versement de ces subventions par la Ville est conditionné à la part attribuée par Angers Loire Métropole et à la production par le bénéficiaire des documents justificatifs demandés par Angers Loire Métropole.

Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers mènent actuellement une réflexion quant à la poursuite du dispositif actuel et à son imbrication dans le programme « Mieux chez moi » permettant l'amélioration thermique des logements des particuliers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 février 2015

DELIBERE

Attribue, dans le cadre de l'aide au développement du solaire thermique, une subvention de 350 € pour Monsieur Thomas TESSIER.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et au suivant, aux chapitres et articles correspondants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE D'ANGERS

C Leblanc

Catherine LEBLANC

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 50 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 50 ***(dans l'Ordre du Jour)***

*Référence : **DEL-2015-84***

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Education à l'environnement

Quartier du Lac de Maine - Maison de l'Environnement et du Développement Durable - Organisation du spectacle "Smile Trio" pour les rendez-vous au jardin - Contrat de cession des droits de représentation avec l'association "le mouton à 5 pattes".

Rapporteur : Isabelle LE MANIO,

EXPOSE

Dans le cadre des « rendez-vous au jardin » organisés du 5 au 7 juin 2015, sur le thème de la promenade au jardin, la maison de l'environnement et du développement durable proposera des animations dans son jardin biologique.

Le dimanche 7 juin 2015, tout au long de l'après-midi, le groupe « SMILE TRIO » accompagnera les visiteurs en proposant des animations musicales.

A cet effet, un contrat de cession de droits de représentation doit être signé avec l'association « le mouton à 5 pattes », pour un montant de 570,00 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 05 février 2015

DELIBERE

Approuve le contrat de cession des droits de représentation,

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au maire délégué à signer ce contrat

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 011, article 651.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBRATIS

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 51 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 51 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2015-85***

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Ecologie urbaine

Pêche en eau douce sur le territoire - Mise à jour du dispositif réglementaire - Approbation

Rapporteur : Alain AUGELLE, Conseiller municipal

EXPOSE

Afin de préserver la biodiversité des zones naturelles urbaines, la Ville d'Angers souhaite actualiser les règles qui s'appliquent sur son territoire en matière de pratique et de surveillance de la pêche en eau douce en se mettant en conformité avec la règlementation nationale.

Le règlement de la pêche a été fixé, pour l'Etang St Nicolas, par un Arrêté municipal de 1977 qui sera prochainement abrogé et remplacé par un nouvel Arrêté municipal. La réglementation détermine la taille réglementaire des poissons pêchés, les méthodes, les périodes de l'année, et les temps de la journée durant lesquels la pêche est autorisée. La mise en réserve de secteurs précis (zone de frai) ainsi que l'interdiction de prélèvement de certaines espèces feront l'objet d'une demande d'Arrêté préfectoral pour déroger à la réglementation générale.

Conformément à la définition posée par le Code de l'Environnement, ont la qualité d'« eaux libres » les plans d'eau en communication avec des cours d'eau, canaux ou ruisseaux permettant une circulation naturelle des poissons ; l'Etang St Nicolas est donc une « eau libre ».

Le plan d'eau qualifié « d'eau libre » est de ce fait soumis à la police de la pêche en eau douce, ce qui permet d'organiser la gestion des ressources piscicoles en partenariat avec les Associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA), la Fédération de pêche de Maine-et-Loire et l'Office national de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA). D'une part, l'autorisation de pêche est soumise à l'adhésion à une AAPPMA, d'autre part, ces zones naturelles sont placées sous la surveillance de l'ONEMA, et celle de la police municipale compétente pour verbaliser les infractions au Code de l'Environnement. La Fédération nationale de pêche dispense les formations correspondantes aux agents de police municipale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L431-3 et suivants, et R431-7
Vu l'article 21 du Code de Procédure pénale

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 05 février 2015

DELIBERE

Approuve la mise à jour des dispositifs de règlementation de la pêche en eau douce.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

MAIRIE ANGERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

C Deblanc

Catherine TERLANC

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 52 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 52 ***(dans l'Ordre du Jour)***

*Référence : **DEL-2015-86***

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

Opération "Espace sans Tabac" dans les espaces extérieurs publics - Convention de partenariat entre la Ville d'Angers et le Comité de Maine-et-Loire de la Ligue nationale contre le cancer - Approbation

Rapporteur : Richard YVON,

EXPOSE

La Ville d'Angers développe une politique de santé publique visant à améliorer la santé des Angevins. Elle travaille pour cela en partenariat avec différents organismes dont le Comité départemental de la Ligue contre le cancer. La lutte contre le tabagisme, première cause de mortalité en France, est l'un de ses axes d'actions prioritaires.

Le programme « Espace sans Tabac » participe à la « dénormalisation » du tabac, c'est à dire à changer les attitudes face à ce qui est considéré généralement comme un comportement acceptable. La Ville d'Angers souhaite s'associer à ce programme en incitant les usagers du Jardin du Mail et du Jardin des Plantes à ne pas fumer dans les espaces de jeux pour enfants et leurs alentours.

Ces deux jardins sont des lieux incontournables de détente et de découverte des Angevins et des touristes, révélant des richesses botaniques qui mettent en valeur le savoir-faire de la Ville notamment en matière de préservation du patrimoine naturel et de l'environnement. La participation de la Ville au programme « Espace sans Tabac » s'inscrit donc logiquement dans l'action municipale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 05 février 2015

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat entre la Ville d'Angers et le Comité de Maine-et-Loire de la Ligue nationale contre le cancer pour la mise en œuvre du programme « Espace sans Tabac » dans les espaces de jeux pour enfants et leurs alentours du Jardin du Mail et du Jardin des Plantes.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 53 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 53 ***(dans l'Ordre du Jour)***

*Référence : **DEL-2015-87***

SANTE PUBLIQUE - Santé mentale

Contrat Local de Santé (CLS) - Agence Régionale de santé des Pays de la Loire - Préfecture de Maine-et-Loire - Avenant n°1 - Autorisation de signature

Rapporteur : Richard YVON,

EXPOSE

L'article 1434.17 de la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires précise « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'Agence régionale de Santé notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social ».

C'est dans ce cadre que la Ville d'Angers, l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et la Préfecture de Maine et Loire ont signé le 11 septembre 2013 un Contrat local de santé (CLS) portant sur le thème de la santé mentale. Il a permis l'élaboration d'objectifs et de plans d'actions autours de 4 axes :

- La prévention et le repérage précoce
- La gestion des urgences et des situations de crises,
- La prise en charge, l'accompagnement et les parcours de santé
- L'insertion dans la Cité.

Depuis sa signature, différentes actions visant à la réalisation des objectifs ont été menées. L'article 7-2 du Contrat précise que le Contrat local de santé peut s'ouvrir à d'autres thématiques et que toute révision se fait par voie d'avenant.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Mr le Maire à signer le premier avenant au Contrat local de santé. Celui-ci comporte d'une part le bilan des actions menées en 2014 et les propositions pour 2015 et d'autre part l'ouverture à 2 autres thématiques que la santé mentale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 février 2015

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1

Autorise Monsieur le Maire à signer le premier avenant du Contrat Local de Santé.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

C Leblanc

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 54 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 54 ***(dans l'Ordre du Jour)***

*Référence : **DEL-2015-88***

SANTE PUBLIQUE - Handicap

Association des Familles de Traumatisés Crâniens du Maine et Loire et de Mayenne (AFTC 49-53) - Congrès national à Angers - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Rapporteur : Richard YVON,

EXPOSE

L'AFTC 49-53 organisera à Angers le 17 avril prochain dans les Greniers Saint-Jean, le Congrès national de l'Union Nationale des Associations de Familles de Traumatisés crâniens et de Cérébro-lésés. Ce congrès est organisé tous les 2 ans et rassemble des représentants des 53 associations qui composent l'Union nationale. 300 personnes sont attendues. Le thème de ce congrès national est le bénévolat.

L'Union nationale gère 91 établissements et services dédiés à l'accueil des personnes cérébro-lésées et soutient 40 GEM Groupes d'Entraide Mutuelle portés par des associations de personnes cérébro-lésées.

Bien que nous ne disposions pas de chiffres officiels en France, l'incidence du traumatisme crânien est d'environ 200 cas pour 100 000 habitants par an, dont un peu moins de 10% sont sévères. Le nombre de personnes concernées est donc estimé à environ 120 000 par an en France (dont environ 10 000 sévères). Le traumatisme crânien correspond à une lésion cérébrale d'origine traumatique. On y associe aussi les autres lésions cérébrales acquises (accidents vasculaires cérébraux, ruptures d'anévrysmes, anoxies cérébrales, tumeurs ...).

Les traumatismes crâniens sévères peuvent générer des situations de handicap, qu'elles soient sensorielles, motrices, cognitives ou psychiques.

Dans le cadre de la politique municipale dans le champ du handicap et pour permettre l'organisation de ce congrès national à Angers il est proposé de verser à l'AFTC 49-53 une subvention exceptionnelle de 1 000 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 février 2015

DELIBERE

Attribue à l'Association des Familles de Traumatisés Crâniens du Maine et Loire et de Mayenne (AFTC 49-53) une subvention de 1 000 € pour l'organisation d'un congrès national.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, Handicap VA042O001, 797

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

C Leblanc

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 55 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 55 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-89***

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

Journées Nationales de la Société Française de Dermatologie - Subvention

Rapporteur : Richard YVON,

EXPOSE

A l'occasion de congrès ou manifestations se tenant à Angers, la Ville peut accorder aux organisateurs une subvention destinée à alléger leurs frais.

Le service Dermatologie-Vénéréologie du CHU d'Angers organisera les 12 et 13 mars prochain au Centre de Congrès, les Journées Nationales de la Société Française de Dermatologie. Cette manifestation réunira des dermatologues, des physiciens et des épidémiologistes de toute la France et des pays francophones qui s'intéressent à la Photodermatologie.

Aussi, il est proposé de lui attribuer une subvention de 3 000 €, afin de couvrir les prestations logistiques indispensables au bon déroulement de ces journées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Solidarités du 3 février 2015
Considérant l'avis de la Commission des Finances du 12 février 2015

DELIBERE

Approuve le versement d'une subvention de 3 000 € au service Dermatologie-Vénéréologie du CHU d'Angers
Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 56 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 56 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-90***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Télétransmission des actes au contrôle de légalité - Documents budgétaires - Marchés publics - Avenant n°1 à la convention

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

Par délibération du 31 janvier 2008, le conseil municipal de la ville d'Angers a approuvé la convention avec l'Etat pour la télétransmission des actes au représentant de l'Etat suite à la mise en place par le Conseil Général de Maine et Loire, d'une plateforme de télétransmission mutualisée et gratuite destinée à l'ensemble des collectivités de Maine et Loire.

Les dossiers de marchés publics étaient exclus de cette télétransmission, en raison de leur volume. Il est possible maintenant de télétransmettre les marchés publics de la ville d'Angers et il convient d'adopter un avenant à la convention initiale de 2008 signée le 22 février 2008.

Il convient également de prendre un nouvel avenant afin d'adopter les modalités de télétransmission des documents budgétaires, soit :

- Le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives, le compte administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention de dématérialisation des actes administratifs, entre le représentant de l'Etat et la ville d'Angers,

Considérant l'intérêt de poursuivre et de développer la démarche de dématérialisation des transmissions au contrôle de légalité, avec la transmission des marchés publics.
Considérant l'avis de la Commission Finances du 12 février 2015,

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 concernant la télétransmission des marchés publics et des documents budgétaires, avec le représentant de l'Etat et la Ville d'Angers,

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire à signer le dit avenant.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 57 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 57 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-91***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

SPLA de l'Anjou - Transformation de la SPLA de l'Anjou en Société Publique Locale (SPL) « SPL de l'Anjou » - Désignation de représentants

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

Par délibération en date du 18 décembre 2014, le Conseil d'administration de la SPLA de l'Anjou s'est prononcé favorablement sur le projet d'évolution statutaire de la SPLA de l'Anjou en SPL, lequel sera proposé à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la société.

- **1. Le Contexte et les objectifs du projet de transformation**

Cette décision fait suite à la réflexion menée en vue du rapprochement des différents outils d'aménagement intervenant sur le territoire départemental, visant à rendre plus efficace l'action de ces outils en recherchant des économies d'échelle et en leur donnant des moyens propres et des capacités de financement mieux adaptés aux projets que les collectivités souhaiteront leur confier.

Ainsi, dans l'optique d'assurer une cohérence de la politique d'aménagement du territoire et d'optimiser les actions des structures, les projets suivants sont à l'étude :

- ✓ Le projet de rapprochement des sociétés d'économie mixte locales d'aménagement agissant sur le territoire, la SODEMEL et la SARA, en vue d'unifier au sein d'une seule Seml la mise en œuvre de la politique d'aménagement ;

- ✓ Le projet de regroupement des activités d'aménagement des Sociétés publiques locales de l'agglomération (SPL2A) et du Département (SPLA de l'Anjou) au sein de cette dernière;

- ✓ Le projet de repositionnement de la SPL de l'Agglomération Angevine sur les missions de gestion urbaine, et notamment, le stationnement public, les réseaux de chaleurs, le SPA Aquavita et le développement d'autres modes de déplacement.

Quant à la SEMADE (Sem Anjou Développement Économique) et la SEMAER (Sem Anjou Énergies Renouvelable), leur activité pourra être développée sur l'ensemble du territoire départemental et y compris sur Angers et son Agglomération.

Dans la perspective du rapprochement des différents outils d'aménagement, le Département de Maine-et-Loire et Angers Loire Métropole se sont entendus sur le principe de mettre en place une gouvernance de ces outils basée sur un équilibre territorial.

Dans cet objectif, la Présidence de la future SEML d'aménagement, qui serait issue du rapprochement de la SODEMEL et de la SARA serait assurée par Angers Loire Métropole, représentée par son Président, le Département de Maine-et-Loire exerçant par l'intermédiaire de son Président une 1ère vice-présidence.

Pour ce qui concerne la future SPL d'aménagement, issue du projet de transformation de la SPLA de l'Anjou en SPL, sa présidence serait assurée par le Département de Maine-et-Loire représentée par son Président, Angers Loire Métropole exerçant de son côté, par l'intermédiaire de son Président, une 1ère vice-Présidence.

C'est dans ce contexte et pour permettre une évolution de la répartition du capital social de la SPLA de l'Anjou équilibrée entre le Département de Maine-et-Loire et Angers Loire Métropole, qu'intervient le projet d'évolution du statut de la Société de société publique locale d'aménagement (SPLA) vers celui de société publique locale (SPL).

Actuellement le Département de Maine-et-Loire détient 57,14 % du capital social, correspondant à 2 000 actions, Angers Loire Métropole, 3,43%, correspondant à 120 actions.
La Ville d'Angers détient quant à elle 20 actions.

Il est rappelé, conformément à l'article L.327-1 du Code de l'urbanisme, que le champ d'intervention des SPLA s'articule autour de la réalisation d'opérations d'aménagement au sens du Code de l'urbanisme.

Cette forme de Société implique la participation majoritaire de l'une des collectivités territoriales participant à son capital au sein des organes sociaux de la Société, c'est le cas du Département de Maine-et-Loire.

En complément des SPLA, la SPL a été introduite à l'article L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales par la loi du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales.

Comme les SPLA, les SPL sont constituées uniquement entre des collectivités territoriales et leurs groupements et exercent leurs activités exclusivement pour le compte de leurs collectivités actionnaires et sur le territoire de celles-ci de manière à garantir les conditions d'exercice du contrôle analogue des collectivités actionnaires sur leur outil justifiant l'exemption de mise en concurrence.

Le champ d'intervention des SPL est plus large que celui des SPLA, sur le modèle des SEML les SPL sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme, des opérations de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général à condition pour la société de respecter le principe de complémentarité d'objets.

La future SPL aurait pour objet social la réalisation d'opérations d'aménagement et de construction ainsi que les opérations foncières nécessaires à son activité.

La SPL présente comme autre avantage de ne pas nécessiter la participation d'une collectivité majoritaire au capital social et dans les organes dirigeants.

Elle constitue l'outil adapté à une évolution du capital devant permettre une participation égalitaire de deux collectivités actionnaires majoritaires.

- **2. Les modalités de la transformation**

Au sens juridique du terme, l'opération ne constitue pas une transformation de société, la société conservant sa forme juridique de société anonyme, mais un changement de type d'entreprise publique locale.

Cette évolution statutaire n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle.

Cette opération sera réalisée au terme de deux modalités :

1. La cession de 940 actions du Département de Maine-et-Loire à Angers Loire Métropole, de sorte que le Département et Angers Loire Métropole détiendraient chacun 30,285% du capital social correspondant à 1 060 actions.

2. La modification des statuts de la SPLA de l'Anjou aux fins de leur évolution en SPL, du nombre de sièges d'administrateur pour tenir compte de la nouvelle répartition du capital social, plus quelques actualisations.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 57 *(dans l'Ordre du Jour)*

Le nombre de sièges d'administrateur serait porté de 15 à 17 sièges répartis comme suit :

- 5 sièges pour le Département de Maine-et-Loire au lieu de 8
- 5 sièges pour Angers Loire Métropole au lieu de 1
- 1 siège pour la Communauté d'agglomération du Choletais, comme actuellement
- 1 siège pour la Communauté d'agglomération Saumur Loire développement, comme actuellement
- 5 sièges pour l'Assemblée spéciale au lieu de 4

Capital actuel et composition du conseil d'administration :

Actionnaires	Capital social : 350 000 € (valeur nominale action : 100 €)			
	Montant (€)	%	Nbre actions	Administrateurs
Département Maine-et-Loire	200 000	57,14	2 000	8
Angers Loire Métropole	12 000	3,43	120	1
Com Agglo Choletais	12 000	3,43	120	1
Com Agglo SLD	12 000	3,43	120	1
Autres collectivités (AS)	114 000	32,57	1 140	4
Total	**350 000**	**100,00%**	**3 500**	**15**

Capital et composition du conseil d'administration projetés :

Actionnaires	Capital social : 350 000 € (valeur nominale action : 100 €)			
	Montant (€)	%	Nbre actions	Administrateurs
Département Maine-et-Loire	106 000	30,285	1 060	5
Angers Loire Métropole	106 000	30,285	1 060	5
Com Agglo Choletais	12 000	3,43	120	1
Com Agglo SLD	12 000	3,43	120	1
Autres collectivités (AS)	114 000	32,57	1 140	5
Total	**350 000**	**100,00%**	**3 500**	**17**

Le Conseil d'administration de la SPLA de l'Anjou a arrêté le projet de statuts modifiés de la SPL de l'Anjou, lequel restera annexé à la délibération du Conseil de communauté.

Le projet de modification des statuts concerne les articles suivants :

- Article 1 – Forme : Société anonyme publique locale
- Article 2 – Objet social : reproduit ci-après
- Article 3 - Dénomination sociale : « SPL de l'Anjou » (dénomination sociale à titre transitoire)
- Article 7 - Capital social : suppression de la mention de détention majoritaire par le Département de Maine-et-Loire
- Article 8 - Modifications du capital social : suppression de la mention de détention majoritaire par le département de Maine-et-Loire

- Article 14 - Composition du Conseil d'Administration : augmentation du nombre de sièges d'administrateur pour le porter de 15 à 17

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 57 *(dans l'Ordre du Jour)*

- Article 16 - Qualité d'actionnaire des administrateurs : rappel du principe de détention obligatoire d'une action au moins par les collectivités administrateur
- Article 18 - Bureau du Conseil d'Administration : possibilité pour les Vice-présidents de convoquer le conseil d'administration et l'assemblée générale en cas d'absence du Président. Limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration portée à 75 ans au moment de la nomination
- Article 22 - Signature sociale : attribution de la signature sociale aux personnes investies de la direction générale au lieu du seul Directeur général
- Article 24 - Conventions entre la société et un administrateur, un Directeur général, un Directeur général délégué ou un actionnaire : actualisation des statuts avec les dispositions en vigueur applicables aux conventions courantes et réglementées issues de l'ordonnance du 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés.
- Article 33 – Présidence des assemblées générales : présidence des assemblées générales par l'un des Vice-présidents en cas d'absence du Président

L'objet social de la SPL serait le suivant :

« La société a pour objet exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires et dans le périmètre géographique de celles-ci :

1/ De réaliser des actions ou opérations d'aménagement ayant pour objets, conformément à l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme, de :

- *mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat,*
- *organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,*
- *favoriser le développement des loisirs et du tourisme,*
- *réaliser des équipements collectifs,*
- *lutter contre l'insalubrité,*
- *permettre le renouvellement urbain,*
- *sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels ;*
- *réaliser des études préalables.*

2/ D'étudier et d'entreprendre des opérations de construction de toute nature, et à ce titre de réaliser :

- *la construction, la reconstruction, la réhabilitation, la rénovation et l'équipement de tout immeuble, local ou ouvrage nécessaire au développement économique ou industriel du territoire, à l'exclusion de surfaces purement commerciales ;*

- *l'acquisition, la prise à bail à construction ou à bail emphytéotique ou la location simple ou au moyen d'un bail commercial de tels immeubles bâtis ou locaux ;*

- *l'acquisition, la prise à bail à construction ou à bail emphytéotique de tout terrain destiné à recevoir la construction de tels immeubles ou locaux ;*

- *la gestion, l'exploitation et l'entretien de ces immeubles, bâtis ou non bâtis, soit en tant que propriétaire ou preneur à bail, soit au titre d'une mission confiée par un tiers. A cette fin, la société pourra consentir tout type de bail, y compris les sous-locations, ou de convention d'occupation ;*

- *la cession de ces immeubles, bâtis ou non bâtis, soit en entier, soit par lots, en l'état, ou après construction, reconstruction, réhabilitation ou travaux.*

3/ Entreprendre toutes actions foncières préalables ou nécessaires à la réalisation des opérations sus-indiquées.

À cet effet, la société pourra passer toute convention appropriée, et effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant aux objets définis ci-dessus.

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation. »

Cette modification des statuts relève de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire de la Société. L'assemblée générale statuera, également, à titre ordinaire sur la répartition des 17 sièges d'administrateurs entre les collectivités.

Elle sera sans conséquence sur l'attribution des sièges de censeurs permettant la présence en Conseil d'administration des collectivités membres de l'Assemblée spéciale ne disposant pas d'un siège de représentant au Conseil d'administration.

- **Les principes de gouvernance de la future SPL**

Il sera proposé au Conseil d'administration d'approuver les principes d'une gouvernance de la Société équilibrée sur le territoire.

Le Conseil d'administration de la future SPL sera présidé par le Département de Maine-et-Loire représenté par le Président du Conseil général.

Angers Loire Métropole, représentée par son Président sera proposé aux fonctions de 1er Vice-Président de la SPL.

Trois autres membres du conseil seront proposés aux fonctions de Vice-Président :

- Le représentant de la Communauté d'agglomération du choletais,
- Le représentant de la Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement,
- Un représentant du Conseil général élu du secteur segréen

Il sera proposé d'attribuer à chacun des Vice-présidents un mandat spécial de référent pour les opérations dépendant de son arrondissement territorial.

Quatre mandats pour quatre arrondissements :

- Un mandat de référent pour les opérations de l'arrondissement angevin,
- Un mandat de référent pour les opérations de l'arrondissement choletais,
- Un mandat de référent pour les opérations de l'arrondissement saumurois,
- Un mandat de référent pour les opérations de l'arrondissement segréen.

Ces propositions relatives à la gouvernance de la Société seront proposées au Conseil d'administration suivant l'Assemblée générale mixte, lequel installera les nouveaux membres du conseil d'administration de la SPL.

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-1 du Code général des collectivités territoriales, il est rappelé à peine de nullité, que l'accord du représentant de la collectivité à l'assemblée générale de la Société sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification. Le projet de modification est annexé à la délibération transmise au représentant de l'Etat et soumise au contrôle de légalité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 57 *(dans l'Ordre du Jour)*

Au regard de ce qui précède, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les points suivants :

- approuver le projet de transformation de la SPLA de l'Anjou, Société anonyme publique locale d'aménagement, en Société anonyme publique locale (SPL) ;

- approuver le projet de statuts de la SPLA de l'Anjou modifiés et donner tous pouvoirs au représentant de la commune d'Angers à l'assemblée générale de la SPLA pour porter un vote favorable à la transformation et à l'adoption des nouveaux statuts de la SPL.

Considérant l'avis de la commission Finances du 12 février 2015.
Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la Ville d'Angers au sein de l'assemblée spéciale et un représentant au sein de l'assemblée générale,

Considérant la candidature de :
- M. Roch BRANCOUR en tant que représentant de la Ville d'Angers au sein de l'assemblée spéciale,

Considérant la candidature de :
- M. Jean-Marc VERCHERE en tant que représentant de la Ville d'Angers au sein de l'assemblée générale,

DELIBERE

Approuve le projet de transformation de la société anonyme publique locale d'aménagement « SPLA de l'Anjou » en société anonyme publique locale (SPL) « SPL de l'Anjou » ;

Approuve le projet de statuts de la SPLA de l'Anjou modifiés, tel que joint en annexe, et de donner tous pouvoirs, au représentant de la commune d'Angers à l'Assemblée générale de la SPLA de l'Anjou, pour porter un vote favorable à la transformation de la SPLA en SPL et à l'adoption des nouveaux statuts de la de la SPL de l'Anjou.

Désigne M. Roch BRANCOUR en tant que représentant de la Ville d'Angers au sein de l'assemblée spéciale et l'autorise à accepter des fonctions d'administrateur.

Désigne M. Jean-Marc VERCHERE en tant que représentant de la Ville d'Angers au sein de l'assemblée générale.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 58 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 58 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2015-92***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier des Capucins - Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA) - Acquisition foncière et travaux d'aménagement - ZAC des Capucins - Emprunt de 2 000 000 € - Garantie de la Ville

Rapporteur : Christophe BECHU, Maire

EXPOSE

La Société d'Aménagement de la Région d'Angers envisage de contracter auprès du Crédit Coopératif, un emprunt de 2 000 000 € remboursable en 5 ans, au taux indexé sur l'Euribor 3 mois + 1,60 % et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Cet emprunt est destiné à financer l'acquisition foncière et les travaux d'aménagement de la ZAC des Capucins à Angers.

La Société d'Aménagement de la Région d'Angers sollicite, à cet effet, la garantie de la ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2298 du Code Civil ;
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'avis de la Commission Finances du 12 février 2015

DELIBERE

Accorde la garantie de la Ville d'Angers, à hauteur de 80 %, à la Société d'Aménagement de la Région d'Angers, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant de deux millions d'euros (2 000 000 €), remboursable en 5 ans, au taux indexé sur l'Euribor 3 mois + 1,60 % et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'établissement du contrat, que cet organisme se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif, pour financer l'acquisition foncière et les travaux d'aménagement de la ZAC des Capucins à Angers.

Au cas où ledit organisme, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du Crédit Coopératif adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

Les caractéristiques du prêt consenti par le Crédit Coopératif sont, actuellement à titre indicatif, les suivantes :

- Montant : 2 000 000 €

- Durée : 5 ans (dont 24 mois de franchise de capital)

- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois + 1,60 %

- Mode d'amortissement du capital : Progressif

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 58 ***(dans l'Ordre du Jour)***

- Périodicité des Echéances : trimestrielles

S'engage pendant toute la durée du prêt, à créer en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société d'Aménagement de la Région d'Angers et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

C Leblanc

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 59 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 59 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-93***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Verneau - Société Publique Locale d'Angers Agglomération (SPL2A) - Acquisitions foncières et travaux d'aménagement - ORU Verneau - Emprunt de 2 000 000 € - Garantie de la Ville

Rapporteur : Christophe BECHU,

EXPOSE

La Société Publique Locale d'Angers Agglomération envisage de contracter auprès de la Caisse d'Epargne, un emprunt de 2 000 000 € remboursable en 4 ans, au taux de taux fixe à 2,48 % et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Cet emprunt est destiné à financer les acquisitions foncières et les travaux d'aménagement de l'ORU Verneau à Angers.

La Société Publique Locale d'Angers Agglomération sollicite, à cet effet, la garantie de la ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2298 du Code Civil ;
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'avis de la Commission Finances du 12 février 2015.

DELIBERE

Accorde la garantie de la Ville d'Angers, à hauteur de 80 %, à la Société Publique Locale d'Angers Agglomération , pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant de deux millions d'euros (2 000 000 €), remboursable en 4 ans, au taux fixe de 2,48 % et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'établissement du contrat, que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne, pour financer les acquisitions foncières et les travaux d'aménagement de l'ORU Verneau à Angers.

Au cas où ledit organisme, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse d'Epargne adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse d'Epargne sont, actuellement à titre indicatif, les suivantes :

- Montant : 2 000 000 €
- Durée : 4 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe à 2,48 %
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Paiement des intérêts : A terme échu
- Remboursement anticipé : Total ou partiel à chaque date d'échéance, sans indemnités
- Commission d'engagement : 3 000 €
- Mode d'amortissement : Différé total de Capital

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 59 *(dans l'Ordre du Jour)*

- Périodicité : trimestrielle

S'engage pendant toute la durée du prêt, à créer en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Publique Locale d'Angers Agglomération et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt

.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC C Leblanc

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 60 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 60 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-94***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES – Finances

Construction de 15 logements - La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Rue Charles Syndic - Emprunt d'un montant total de 1 088 797 € - Garantie de la Ville

Rapporteur : Christophe BECHU,

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 1 088 797 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 15 logements, rue Charles Syndic à Angers.

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha sollicite, à cet effet, la garantie de la ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2298 du Code Civil ;
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le contrat de prêt n°16966 signé entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la Commission Finances du 12 février 2015

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de un million quatre vingt huit mille sept cent quatre vingt dix sept euros (1 088 797 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 16966 constitué de 4 lignes de prêt, pour financer la construction de 15 logements, rue Charles Syndic à Angers.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en

recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 61 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 61 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2015-95***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Acquisition en VEFA de 20 logements - La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Rue Terre Noire - Emprunt d'un montant total de 1 799 019 € - Garantie de la Ville

Rapporteur : Christophe BECHU,

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 1 799 019 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer l'acquisition en VEFA de 20 logements, rue Terre Noire à Angers.

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha sollicite, à cet effet, la garantie de la ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2298 du Code Civil ;
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le contrat de prêt n°16500 signé entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la Commission Finances du 12 février 2015

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de un million sept cent quatre vingt dix neuf mille dix neuf euros (1 799 019 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 16500 constitué de 4 lignes de prêt, pour financer l'acquisition en VEFA de 20 logements, rue Terre Noire à Angers.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers

s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

C Leblanc

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 62 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 62 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-96***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Mise à disposition des services - Avenant à la convention de mutualisation de la direction Environnement, Déchets et Propreté - Approbation - Autorisation de signature.

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

Afin de renforcer l'efficacité de leurs services et de mieux servir le projet de territoire, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont signé une convention cadre en mars 2012 qui fixe les dispositions générales de mutualisation de leurs services, pour une durée de 4 ans, reconductible un an, à compter du 1er janvier 2012.

S'agissant de la Direction Environnement, Déchets et Propreté la convention précise les postes et missions concernés par la mutualisation ainsi que les indicateurs permettant l'établissement d'une part du coût global du service et d'autre part, des modalités financières de répartition entre la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole.

L'avenant a pour objet de prendre en compte les modifications d'organisation intervenues depuis la signature de la convention initiale et le désengagement de l'Etat sur les missions relatives aux visites de sécurité dans les établissements recevant du public. Il prendra effet au 1er janvier de l'année 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 05 février 2015

Considérant l'avis de la Commission Finances du 12 février 2015

DELIBERE

Approuve l'avenant à la convention de mise à disposition relative à la mutualisation de la direction Environnement, Déchets et Propreté.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

C Leblanc

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 63 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 63 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-97***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Mise à jour du Tableau des Emplois 2015.

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau pour permettre des avancements de grade.

Chaque début d'année, en parallèle de la préparation du budget, il est ainsi procédé à la mise à jour du tableau des emplois de la collectivité pour tenir compte de l'évolution de son organisation, permettre son adaptation aux besoins des services municipaux et la prise en compte des situations statutaires des agents occupant les postes.

Pour 2015, les orientations retenues concernent tout d'abord la création d'une équipe de police municipale de nuit au sein de la Direction Sécurité Prévention. L'objectif est de mieux prendre en compte certaines attentes des angevins en matière de tranquillité publique dans les créneaux horaires de soirée et de nuit.

3 postes sont créés : 1 responsable d'équipe à temps complet dans le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale et 2 policiers municipaux à temps complet dans le cadre d'emplois des gardiens de police municipale.

Par ailleurs, la Ville d'Angers a souhaité reprendre en gestion directe le pilotage du dispositif "Noxambules", jusqu'à présent délégué par marché public à 2 prestataires externes. Ce dispositif permet d'assurer une présence active de prévention sur l'espace public en soirée et vise à prévenir les conduites à risque d'une population jeune et étudiante. Afin de constituer cette équipe, rattachée à la Direction Santé Publique, 7 emplois sont créés : 1 animateur d'équipe à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation et 6 équipiers relais santé à temps non complet sur la base de 6,39 heures par semaine également dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation.

La reprise de ce service en régie directe permet une économie annuelle de 50 000 Euros.

Les créations de postes ont fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique en date du 5 février 2015.

Le tableau des emplois mis à jour en tenant compte de ces différentes adaptations est joint en annexe.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la Commission Finances du 12 février 2015

DELIBERE

Approuve la mise à jour du tableau des emplois 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 63 *(dans l'Ordre du Jour)*

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015.
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

C Leblanc

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 64 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 64 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-98***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Remise gracieuse - Régularisation de traitement.

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

Monsieur Alain FLEIG travaillait en qualité de professeur à l'école supérieure des Beaux-Arts jusqu'en 2009, date à laquelle il a été placé en retraite pour invalidité. Dans l'attente du versement de la retraite, un maintien de salaire à demi-traitement a eu lieu, que M. FLEIG devait ensuite rembourser. Il était redevable de 3 732,42 €uros.

Un titre a donc été émis par la Trésorerie Principale d'Angers Municipale en août 2010, ainsi que des lettres de rappel et des avis à tiers détenteur. Un recouvrement a eu lieu en juin 2013 pour 972,49 €uros. Il reste à devoir la somme de 2 872 €uros.

M. FLEIG est décédé en décembre 2012. Son fils Gaétan PICHEREAU-FLEIG est seul ayant-droit. Les ressources de ce dernier se composent exclusivement de l'Allocation Adulte Handicapé et de l'Allocation Logement. Son épouse est sans revenu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'insolvabilité actuelle des consorts PICHEREAU-FLEIG,
Considérant l'impossibilité d'avoir recours à des dispositifs d'aides internes à la collectivité tels que le Comité d'Action Sociale puisque M. PICHEREAU-FLEIG n'a pas la qualité d'agent municipal,
Considérant l'avis de la Commission Finances du 12 février 2015,

DELIBERE

Approuve la remise gracieuse partielle de 50% de la dette restant à devoir soit 1 436 €uros.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice2015 article 6419 de l'opération VA045O002 « Salaires et indemnités pour la Ville ».

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 65 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 65 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-99***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés - Désignation d'un représentant

Rapporteur : Christophe BECHU,

EXPOSE

L'Association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, a pour but de développer le réseau international Ville amies des aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé. Elle permet de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les villes, les municipalités et les EPCI adhérents afin de confronter les expériences.

La Ville d'Angers est représentée par un délégué au sein de l'Association Réseau Francophone des villes amies des aînés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Finances du 12 février 2015,
Considérant qu'il convient de désigner un représentant en remplacement de Monsieur Marcel MOULAN,
Considérant la candidature de :

- Monsieur Maxence HENRY

DELIBERE

Désigne Monsieur Maxence HENRY, pour siéger au sein du Réseau Francophone des villes amies des aînés en remplacement de Monsieur Marcel MOULAN.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC Le Blanc

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 66 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 23 février 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 17 février 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ dossier n°2), M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC (départ dossier n°37), M. Gilles GROUSSARD (départ dossier n°2), M. Roch BRANCOUR (arrivée dossier n°2), Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY (départ dossier n°18), M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE
Mme Faten SFAIHI
Mme Catherine GOXE
Mme Laure REVEAU
M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir du dossier n°2)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir du dossier n°2)
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'au dossier n°1)
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°18)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Luc BELOT

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 66 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2015-100***

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Déplacements et accueils de groupes scolaires - Attribution de subventions

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM,

EXPOSE

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération DEL 2012 - 112 du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant prévisionnel de :

- Lycée Saint Martin
  Accueil d'élèves espagnols
  Du 08 au 18 mars 2015 ..... 150 €

- Lycée Chevrollier
  Accueil d'élèves polonais
  Du 16 au 23 mars 2015 ..... 150 €

- Lycée Jean Moulin
  Accueil d'élèves suédois
  Du 13 au 20 mars 2015 ..... 150 €

- Lycée David d'Angers
  Accueil d'élèves italiens
  Du 06 au 14 mars 2015 ..... 150 €

- Lycée Sacré Cœur
  Accueil d'élèves canadiens
  Du 04 au 14 mars 2015 ..... 150 €

- Lycée Sacré Cœur
  Séjour à Lódz (Pologne) du 09 au 14 mars 2015
  2 classes (33 élèves dont 2 boursiers) ..... 440 €

- Lycée Chevrollier
  Séjour à Cordoue (Espagne) du 05 au 14 mars 2015
  2 classes (48 élèves dont 3 boursiers) ..... 460 €

- Institution Mongazon
  Séjour à Pékin (Chine) du 28 janvier au 06 février 2015
  1 classe (29 élèves dont 1 boursier) ..... 890 €

- Institution Mongazon
  Séjour à Nikarleby (Finlande) du 19 au 25 mars 2015
  1 classe (11 élèves) ..... 200 €

- Institution Mongazon
  Séjour à Berlin (Allemagne) du 28 février au 03 mars 2015
  1 classe (20 élèves dont 2 boursiers) ..... 240 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 66 *(dans l'Ordre du Jour)*

- Institution Mongazon
Séjour en Grèce du 25 février au 03 mars 2015
2 classes (46 élèves) ..... 200 €

- Collège François Rabelais
Séjour à Osnabruck (Allemagne) du 26 février au 05 mars 2015
1 classe (21 élèves dont 5 boursiers) ..... 500 €

- Collège Saint Charles
Séjour à Londres (Angleterre) du 15 au 21 mars 2015
2 classes (55 élèves dont 2 boursiers) ..... 220 €

- Collège Saint Charles
Séjour à Rome (Italie) du 14 au 20 mars 2015
2 classes (55 élèves dont 7 boursiers) ..... 340 €

- Collège La Madeleine
Séjour en Angleterre du 16 au 21 mars 2015
2 classes (49 élèves dont 7 boursiers) ..... 340 €

- Collège La Madeleine
Séjour en Hongrie du 16 au 21 mars 2015
1 classe (7 élèves dont 1 boursier) ..... 220 €

- Collège La Madeleine
Séjour en Irlande du 16 au 21 mars 2015
1 classe (16 élèves dont 1 boursier) ..... 120 €

- Collège La Madeleine
Séjour en Italie du 16 au 21 mars 2015
2 classes (48 élèves dont 4 boursiers) ..... 280 €

- Collège La Madeleine
Séjour en Espagne du 16 au 21 mars 2015
2 classes (45 élèves dont 7 boursiers) ..... 340 €

- Collège Chevreul
Séjour à Warwick (Angleterre) du 1er au 07 mars 2015
2 classes (60 élèves dont 8 boursiers) ..... 360 €

TOTAL **5 900 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la Commission Finances du 12 février 2015

DELIBERE

Approuve le versement de subventions aux établissements scolaires pour un montant prévisionnel total de 5 900 €, détaillé comme suit :

- 150 € au Lycée Saint Martin
- 610 € au Lycée Chevrollier
- 150 € au Lycée Jean Moulin
- 150 € au Lycée David d'Angers

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015
N° 66 *(dans l'Ordre du Jour)*

- 590 € au Lycée Sacré Cœur
- 1 530 € à l'Institution Mongazon
- 500 € au Collège François Rabelais
- 560 € au Collège Saint Charles
- 1 300 € au Collège La Madeleine
- 360 € au Collège Chevreul

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

1 abstention : M. PAGANO

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Catherine LEBLANC C Leblanc

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE